



RAPPORT
FINANCIER ANNUEL

2014

MICROPOL 
Driving Distinction

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 JUIN 2015	3
RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	13
COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2014	17
COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2014.....	37
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2014	47
RESPONSABLE DU DOCUMENT	50

Rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 26 juin 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale à caractère mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires de notre Société à l'effet :

- d'une part, de vous présenter :
 - les comptes consolidés au 31 décembre 2014,
 - les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2014 et vous exposer la situation de la Société à cette date, son activité durant

l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et ses perspectives d'avenir,

- et d'autre part, pour soumettre, à votre approbation, les comptes sociaux de cet exercice, les comptes consolidés dudit exercice, l'affectation du résultat qui ressort de ces comptes, ainsi que les résolutions à l'ordre du jour.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

1.1. Comptes consolidés

1.1.1 Le Groupe MICROPOLE

En millions d'euros	S1 2014	S2 2014	2014	2013
Chiffre d'affaires	45,9	45,9	91,8	98,6
Résultat opérationnel courant	0,7	1,3	2,0	3,8
En % du chiffre d'affaires	1,5%	2,8%	2,2%	3,9%
Autres produits et charges opérationnels	0,2	(0,3)	(0,1)	0,5
Résultat opérationnel	0,9	1,0	1,9	4,3
Résultat net des activités poursuivies	0,2	0,2	0,4	2,9
Résultat des activités abandonnées	(8,3)	(1,5)	(9,8)	(1,7)
Résultat de l'exercice	(8,1)	(1,3)	(9,4)	1,2

Micropole, groupe international en conseil et technologies numériques, a réalisé lors de son exercice 2014, à périmètre et taux de change constants, un chiffre d'affaires de 91,8 millions d'euros, contre 98,6 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 2 millions d'euros contre 3,8 millions d'euros en 2013. L'amélioration graduelle des principaux indicateurs opérationnels sur le second semestre 2014 a permis de doubler le résultat opérationnel courant par rapport au premier semestre (1,3 m€ sur S2 vs 0,7 m€ sur S1). Elle s'est appuyée sur la commercialisation des nouvelles offres et les diverses actions d'amélioration de la rentabilité entreprises dès le deuxième trimestre 2014.

Le résultat opérationnel s'établit à 1,9 million d'euros contre 4,3 millions d'euros en 2013. Le résultat net des activités poursuivies est de 0,4 million d'euros contre 2,9 millions d'euros en 2013.

Le résultat net intégrant les activités abandonnées affiche quant à lui une perte de 9,4 millions d'euros. Il intègre un amortissement exceptionnel de la valeur comptable des goodwill par rapport à la valeur estimée de la cession de 4,3 millions d'euros, cet ajustement étant sans effet sur la trésorerie du groupe.

Au 31 décembre 2014, la trésorerie s'élève à 8,3 millions d'euros avec un endettement financier net à 15,1 millions d'euros pour des capitaux propres de 50,4 millions d'euros.

Face aux évolutions importantes du marché, Micropole a décidé à la fin de l'exercice 2013 de faire évoluer en

profondeur sa stratégie. Les axes fondamentaux sont la focalisation sur les prestations à forte valeur ajoutée, sur les offres innovantes autour du Digital et de la Data, ainsi que l'international. Déployé en 2014, ce repositionnement a été accompagné d'une accélération des investissements sur certaines offres (notamment sur l'Agence Digitale intégrée Wide), de réorganisations opérationnelles, d'arbitrages sur d'autres activités, ainsi que de la cession de l'ERP. A l'heure actuelle, ce travail est quasiment achevé dans l'ensemble des zones d'implantation du groupe.

Dans un contexte de transformation interne important et un environnement économique global dégradé en Europe depuis 2 ans, l'évolution des activités du groupe sur ses différents marchés a été la suivante :

- En France, les activités de Conseil, de Pilotage de la Performance Financière et de Big Data ont enregistré de belles progressions. La Transformation Digitale, en plein essor, est montée en puissance au cours de l'année, avec une accélération marquée sur S2 (conseil stratégique, relation client et connaissance client). Toujours très dynamiques, les agences en Régions ont poursuivi leur croissance significative sur l'ensemble de 2014. Pour des raisons de choix stratégiques, les activités de vente de licences et de sous-traitance ont quant à elles marqué un net recul.
- L'activité en Suisse, impactée par la cession de la partie ERP ainsi que par la transformation des

offres et des équipes, a tout de même enregistré dès le second semestre une progression de ses prestations autour de la Transformation Digitale et du Pilotage de la Performance.

- La zone Benelux, dont les activités ont été recentrées autour du Pilotage de la Performance, a connu une très forte croissance sur l'ensemble de 2014 (+ 30% du CA versus 2013). En synergie avec les équipes françaises, de nouvelles offres

1.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

2014 a été une année de transformation pour le Groupe MICROPOLE qui a mené une réflexion approfondie sur son positionnement stratégique, MICROPOLE a choisi de recentrer ses prestations sur des expertises métiers et technologiques porteuses à savoir :

- La Transformation Digitale - accompagner les entreprises dans leurs stratégies digitales et l'innovation autour des nouveaux usages,
- Le Pilotage de la Performance - aider les directions générales et directions métiers à définir et optimiser leurs indicateurs stratégiques ou opérationnels,
- La Data Governance - accompagner les entreprises dans la gestion et la valorisation de leurs données et informations,

Finalisé début 2014 et mis en œuvre en début d'exercice, ce réalignement permet de gagner à la fois en pertinence et en performance. Il conforte également

1.1.3 Événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice n'est à signaler.

1.1.4 Sociétés du Groupe

↘ MICROPOLE Levallois 1

La société MICROPOLE Levallois 1 (anciennement MICROPOLE Paris 13) est une Société Anonyme au capital de 2 058 801 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. L'activité de MICROPOLE Levallois 1 reste centrée sur le conseil et les services en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital. La société MICROPOLE Levallois 1 a donné son fonds de commerce en location-gérance à la société MICROPOLE depuis le 1^{er} avril 2009. Dans le cadre des opérations de réorganisation et de simplification du Groupe opérée au 31 décembre 2013, les droits au contrat de location-gérance ont été apportés par MICROPOLE aux sociétés bénéficiaires d'apports par voie d'avenant.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 8 258 K€ et un résultat de 1 224 K€.

↘ MICROPOLE Levallois 2

La société MICROPOLE Levallois 2 (anciennement MICROPOLE Paris 15) est une société à responsabilité limitée au capital de 3 210 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

ont été mises en place (Connaissance Client), ainsi que des solutions packagées (Big Data).

- Enfin, les agences en Chine (Pékin, Shanghai et Hong-Kong) ont poursuivi leur progression et confirment leurs bonnes perspectives de croissance. L'activité n'a cependant pas encore atteint une taille significative pour impacter de façon notable les indicateurs du groupe.

l'adéquation des offres de MICROPOLE avec les attentes des directions métiers, dont l'importance, en tant que donneurs d'ordre, se renforce au sein des entreprises.

Ainsi regroupées, les expertises de MICROPOLE offrent, l'avantage concurrentiel de couvrir l'ensemble des besoins clients autour des thèmes clés du Digital et de la Data. Enfin, la progression constante de la part des activités de MICROPOLE à l'international permettra d'affirmer sa confiance en la pertinence de ses choix stratégiques.

En septembre 2014, le Groupe a finalisé la cession de l'activité ERP en France, en Belgique et en Suisse au groupe Belge Gumption. Historiquement focalisée sur le segment « mid market » et répondant à des logiques de cycles de mise en œuvre longs, cette activité liée à la mise en œuvre des outils SAP était confrontée à un marché saturé, concurrentiel et soumis à une pression sur les prix.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 9 447 K€ et un résultat négatif de 589 K€.

↘ MICROPOLE Levallois 3

La société MICROPOLE Levallois 3 (anciennement MICROPOLE Paris 16) est une société à responsabilité limitée au capital de 22 480 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 17 604 K€ et un résultat négatif de 694 K€.

↘ MICROPOLE Levallois 4

La société MICROPOLE Levallois 4 (anciennement MICROPOLE Paris 18) est une société à responsabilité limitée au capital de 187 460 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 895 K€ et un résultat négatif de 446 K€.

↘ MICROPOLE Levallois 5

La société MICROPOLE Levallois 5 (anciennement MICROPOLE Paris 19) est une société à responsabilité limitée au capital de 5 520 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 028 K€ et un résultat négatif de 498 K€.

↳ MICROPOLE Levallois 6

La société MICROPOLE Levallois 6 (anciennement MICROPOLE ERP) est une société à responsabilité limitée au capital de 12 160 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 6 551 K€ et un résultat de 73 K€.

↳ MICROPOLE Atlantique

La société MICROPOLE Atlantique est une société anonyme au capital de 53 500 € dont le siège est à Rue de la découverte, Immeuble Innopolis A, 31 610 Labège. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 921 K€ et un résultat négatif de 320 K€.

↳ MICROPOLE Nord

La société MICROPOLE Nord est une société à responsabilité limitée au capital de 1 790 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 1 827 K€ et un résultat de 37 K€.

↳ MICROPOLE Rhône-Alpes

La société MICROPOLE Rhône-Alpes est une société à responsabilité limitée au capital de 1 210 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 9 394K€ et un résultat négatif de 163 K€.

↳ MICROPOLE France

La société MICROPOLE France (anciennement MICROPOLE Paris 9) est une société à responsabilité limitée au capital de 1 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de commissionnaire à la vente et aux achats pour le compte des filiales française du groupe régie par les articles L.132-1 et suivants du Code de commerce. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 74 405 K€ et un résultat de 347 K€.

↳ MICROPOLE Institut

La société MICROPOLE Institut est une Société Anonyme, au capital de 205 920 €, dont le siège est à PARIS 9^{ème}, 124/126, rue de Provence. Elle est spécialisée dans la conception et la mise en œuvre de solutions e-learning (Learning Management System et contenus pédagogiques) pour une clientèle de grands comptes. Elle propose également des prestations de formation sur les technologies liées aux systèmes d'informations (Business Intelligence, e-business, gouvernance...) ainsi qu'en Management et développement personnel. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 421 K€ et un résultat négatif de 496 K€.

↳ Isartis

La société ISARTIS est une société par action simplifiée, au capital de 100 400 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. ISARTIS est un cabinet de conseil en système d'information spécialisé sur les logiciels de l'éditeur SAP. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 582 K€ et un résultat négatif de 2 182 K€.

↳ MICROPOLE Méditerranée

La société MICROPOLE Méditerranée est une société à responsabilité limitée au capital de 1 120 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est une activité de conseil et de service en informatique. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100 % de son capital.

Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 4 904 K€ et un résultat de 72 K€.

↳ Agence Wide

La société Agence Wide est une société par action simplifiée au capital de 30 000 €, dont le siège est à Levallois-Perret 92300, 91/95 rue Carnot. Son activité est celle d'une agence de communication en marketing digitale.

Son dernier exercice social clos le 30 juin 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 230 K€ et un résultat négatif de 53 K€.

↳ MICROPOLE Belgium

La société MICROPOLE Belgium (anciennement Oasis Consultant) est une société anonyme de droit belge au capital de 75 000 € dont le siège est à Zaventem (Belgique). Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialisé dans la mise en place de solutions ERP de SAP

Son dernier exercice social clos le 31 mars 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 5 191 K€ et un résultat négatif de 879 K€.

↳ Oasis Consultants Luxembourg

La société Oasis Consultant Luxembourg est une société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 31 000 € dont le siège est à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg). Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialisé dans la mise en place de solutions ERP de SAP

Son dernier exercice social clos le 31 mars 2014 fait apparaître un chiffre d'affaires de 431 K€ et un résultat de 247 K€.

↘ Velixis

La société Velixis est une société anonyme de droit belge au capital de 61 500 € dont le siège est à Zaventem (Belgique). Son dernier exercice clos le 31 décembre 2014 fait apparaître un chiffre d'affaire de 5 511 K€ et un résultat de 385 K€. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital.

Son activité est celle d'un cabinet de conseil spécialisé des solutions et services en Business Intelligence et Performance Management avec une expertise dans les domaines de la finance, des ventes et du marketing.

↘ MICROPOLE Suisse

La société MICROPOLE Suisse est une Société de droit Suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est à Morges, 2 rue Saint Louis. La société MICROPOLE Suisse permet de promouvoir à l'étranger le secteur de la « Business Intelligence ». Elle est implantée à Morges. Au 31 décembre 2014, MICROPOLE détenait 100% de son capital. La société MICROPOLE Suisse détient par ailleurs 100% du capital de la société Cross System Suisse.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un résultat négatif de 231 K€.

↘ Cross Systems Suisse

La société Cross Système Suisse est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est au 48 route des Acacias à Genève.

Son dernier exercice social, clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 14 770 K€ et un résultat négatif de 291 K€.

↘ Beryl

La société Beryl est une société de droit suisse au capital de 100 000 CHF dont le siège est situé 8 rue du Conseil Général 1208 Genève (Suisse). Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 283 K€ et un résultat de 3 K€.

Son activité est celle d'une société de conseil en stratégie, organisation de l'entreprise et de ses systèmes d'information, ainsi que la gestion des risques opérationnels, les contrôles et la sécurité.

↘ Teratec Consulting SA

La société Teratec est une société de droit Suisse au capital de 100.000 CHF dont le siège est situé 2 avenue de la Gare, à Genève.

↘ Easteq China Limited

La société Easteq China Limited est une société de droit Hongkongais au capital de 10.000 HKD dont le siège est situé 183 Queen's Road Central à Honk Kong. Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 445 K€ et un résultat négatif de 179 K€. Elle détient par ailleurs 100% du capital de la société MICROPOLE China

Son activité est celle d'une société de conseil, ingénierie, et service en informatique.

↘ MICROPOLE China

La société MICROPOLE China est une société de droit Chinois au capital de 10.000 HKD dont le siège est situé 1107, West Guangfu Road, à Shanghai. Son dernier exercice social clos le 31 décembre 2014, fait apparaître un chiffre d'affaires de 864 K€ et un résultat de 9 K€.

↘ MICROPOLE USA, Inc

La société MICROPOLE USA Inc est une société de droit Américain au capital social émis de 50.000 USD dont le siège se situe 2711 Centerville Road, Wilmington, Delaware, USA.

Cette société a été créée le 24 octobre 2014 et n'a eu aucune activité au cours de l'exercice écoulé. Son premier exercice social sera clos le 31 décembre 2015.

Son activité est celle d'une société de conseil, ingénierie, et services informatiques.

1.2 Comptes sociaux - Activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes et sont conformes à la réglementation en vigueur.

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2014, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 20,4 millions d'euros contre 19,1 millions d'euros en 2013. Le résultat d'exploitation positif ressort ainsi à 0,6 millions d'euros contre 0,5 en 2013. Le résultat financier est négatif de 5,7 millions d'euros contre un profit de 2,1 en 2013. Le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 5,4 millions d'euros contre un bénéfice de 2,3 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2014, les capitaux propres présentent un solde de 46,8 millions d'euros. Le total des dettes de la Société s'élève à la clôture de l'exercice à 59,4 millions d'euros. La trésorerie à l'actif s'établit à 4,5 millions d'euros.

Les pertes fiscales reportables de la Société ne permettent pas de versement au titre de la participation en 2014.

Nous vous précisons que les charges visées au titre des articles 39-4 et 223-quarter du code général des impôts pour l'exercice écoulé s'établissent à 220 893,90 € (dont 58 739 € pour l'organique, 107 806,19,€ au titre des amortissements excédentaires de véhicules, et 48 975 € pour la TVTS).

1.3 Affectation du résultat de l'exercice

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit une perte de 5 369 500, 87 €, au compte report à nouveau qui s'élevé désormais à - 573 360, 71 €.

Le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents et celui de l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

En euros	Dividendes	Avoir fiscal
Exercice 2011	Néant	Néant
Exercice 2012	Néant	Néant
Exercice 2013	Néant	Néant

Par ailleurs, nous joignons au présent rapport le tableau visé par le règlement 255-102 du code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société

au cours de chacun des cinq derniers exercices, ainsi que le tableau visé par les dispositions des articles L. 233-6 et L. 233-15 du Code de commerce.

1.4 Activité en matière de recherche et développement

MICROPOLE et ses filiales consacrent une part significative de leurs activités à la recherche et développement (R&D). MICROPOLE a reçu de BPI France la qualification d'entreprise à caractère innovant vis à vis des Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI) le 12 décembre 2003. Cette qualification a été renouvelée en décembre 2006, en

février 2010 et décembre 2013. En 2014, MICROPOLE a axé ses activités autour du développement de projets innovants en matière d'architecture décisionnelle, de Big Data, ou encore de systèmes de gestion multicanaux en particulier pour les besoins de campagnes marketing.

1.5 Prise de participation

Le groupe a créée en octobre 2014 la société MICROPOLE USA, Inc. dont le siège se situe dans l'état du Delaware aux USA. MICROPOLE USA, Inc permettra notamment de développer les offres Data et Digitale du groupe auprès d'acteurs locaux en s'appuyant sur nos partenariats éditeurs, de créer un

axe de développement supplémentaire et de renforcer la présence du groupe à l'international. MICROPOLE Suisse a souscrit en date du 21 mai 2014 à 100% du capital de la société TERATEC, société de droit Suisse, en vue du développement de son offre de transformation digitale sur le territoire Suisse.

1.6 Conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité de la société

Eu égard à la nature des métiers de la société, à son organisation et à sa taille intermédiaire, les informations relatives aux conséquence sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité de la société ne sont pas jugées pertinentes. Des actions ciblées et ponctuelles sont néanmoins menées au sein de la société pour prendre en considération les objectifs

de cette réglementation, notamment en favorisant le recyclage par la mise en place de point de collecte de tri, en encourageant les déplacements « verts », en favorisant la dématérialisation, en s'investissant dans l'intégration et l'accompagnement de ses collaborateurs, en favorisant l'emploi des jeunes et des seniors.

1.7 Tableau des cinq derniers exercices

	2014	2013	2012	2011	2010
Capital social en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	1 297 970	1 297 970	1 297 895	1 297 895	1 410 756
Nombre des actions					
- ordinaires existantes	25 959 400	25 959 400	25 957 905	25 957 905	28 215 115
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	20 375 174	19 141 995	101 323 549	100 888 415	86 715 796
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	721 816	2 844 201	720 970	1 334 599	910 508
Impôts sur les bénéfices	88 036	- 300 977	-74 358	- 182 542	-586 632
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 5 369 501	2 266 400	795 328	983 010	845 864
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,02	0,12	0,03	0,06	0,05
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	-0,21	0,09	0,03	0,06	0,03
Dividende distribué à chaque action	0	0	0	0	0

Effectif

Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice		63	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 489 665	3 595 100	531 448	543 722	423 700
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres.)	1 955 774	1 943 257	494 908	567 776	588 797

1.8 Répartition du capital social au 31 décembre 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations retenues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31 décembre 2014 plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les personnes morales ou physiques suivantes détiennent plus du vingtième du capital social et plus des trois vingtième des droits de vote :

■ Monsieur Thierry LETOFFE

Les personnes morales ou physiques suivantes détiennent plus du dixième du capital social et plus des trois vingtième des droits de vote :

■ Monsieur Christian POYAU

Les personnes physiques ou morales suivantes détiennent plus du dixième du capital social et plus du vingtième des droits de vote :

■ NEXTSTAGE (agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion)

1.9 Rémunération des mandataires sociaux

MICROPOLE rémunère deux mandataires sociaux au titre de leurs mandats. Il est rappelé que les filiales du Groupe ne versent aucune rémunération à

ces mêmes mandataires. Ils ont perçu une rémunération brute avant impôts au cours des deux derniers exercices se décomposant comme suit :

Christian POYAU Président Directeur Général	2014 (en milliers d'euros)		2013 (en milliers d'euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240	240	240	240
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25	0	25	25
Avantage en nature	21	21	26	26
TOTAL	286	261	291	291

Thierry LETOFFE Directeur Général Délégué	2014 (en milliers d'euros)		2013 (en milliers d'euros)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	240	240	240	240
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	25	0	25	25
Avantage en nature	24	24	28	28
TOTAL	289	264	293	293

Les deux fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe. Ils ne disposent

pas d'options de souscription d'actions, ni d'actions de performance. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

1.10 Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur le titre MICROPOLE

Les mandataires sociaux n'ont réalisé aucune opération sur le titre MICROPOLE au cours de l'exercice écoulé.

1.11 Franchissements de seuils déclarés

Les franchissements de seuils déclarés en 2014 ont été les suivants :

■ Par courrier reçu le 22 janvier 2014, la société par actions simplifiée NEXTSTAGE, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le seuil de 10% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, pour le compte desdits FCPI, 3 255 396 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 12,54 % du capital et 10,09 % des droits de vote.

■ Par courrier reçu le 25 février 2014, la société par actions simplifiée NextStage, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 février 2014, le seuil de 10% des droits de vote de société Micropole et détenir, pour le compte desdits FCPI, 3.213.396 actions représentant autant de droits de vote, soit 12,38% du capital et 9,96% des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Micropole sur le marché.

■ Par courrier reçu le 9 octobre 2014, la société par actions simplifiée NEXTSTAGE, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le 7 octobre 2014, le seuil de 10% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, pour le compte desdits FCPI, 3 269 534 actions MICROPOLE représentant autant de droits de

vote, soit 12,59 % du capital et 10,18 % des droits de vote. Cette déclaration a également fait l'objet d'une déclaration d'intention.

- Par courrier reçu le 8 décembre 2014, la société par actions simplifiée NEXTSTAGE, agissant pour le compte de FCPI dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse le 4 décembre 2014, le seuil de 10% des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir, pour le compte desdits FCPI, 3 930 695 actions MICROPOLE représentant autant de droits de vote, soit 15,14 % du capital et 12,24 % des droits de vote. Cette déclaration a également fait l'objet d'une déclaration d'intention.

Les franchissements de seuils déclarés depuis la clôture de l'exercice ont été les suivants :

- Par courrier reçu le 2 mars 2015, la société par actions simplifiée Innovation Capital, agissant pour le compte des FCPI Science et Innovation et CA Innovation 4 dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi de concert à la baisse le 10 février 2015 le seuil statutaire de 7,5 % et le seuil légal de 5 % de

détention de capital et avoir franchi de concert à la baisse le 10 février 2015 le seuil légal de 5 % de détention de capital et détenir pour les compte desdits FCPI 950.966 actions représentant autant de droits de vote, soit 3,66 % du capital et 2,95 % des droits de vote. Par courrier reçu le 5 mars 2013, la société par actions simplifiée Innovation Capital, agissant pour le compte du FCPI CA Innovation 4 a déclaré avoir franchi à la baisse le 2 mars 2015 le seuil statutaire de 2,5 % des droits de vote de la société MICROPOLE et détenir pour le compte dudit FCPI, 786 775 actions MICROPOLE représentant autant de droit de vote, soit 3,03 % du capital et 2,44 % des droits vote.

- Par courrier reçu le 16 mars 2015, la société par actions simplifiée Innovation Capital, agissant pour le compte du FCPI CA Innovation 4 a déclaré avoir franchi à la baisse le 12 mars 2015 le seuil statutaire de 2,5 % du capital de la société MICROPOLE et détenir pour le compte dudit FCPI, 638 966 actions MICROPOLE représentant autant de droit de vote, soit 2,46 % du capital.

1.12 Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Composition du conseil	Fonction principale	Date du mandat	Autres mandats de représentation en cours ou expirés au cours des 5 dernières années et fonctions exercées dans d'autres sociétés	Date du mandat
Christian POYAU	Président Directeur Général de • MICROPOLE SA • MICROPOLE Levallois 1 • MICROPOLE USA, Inc	2009-2014 2009-2014 2014	Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • MICROPOLE Atlantique • OSEO • Budget Telecom	2010-2016 2005 2008
Thierry LETOFFE	Administrateur et Directeur Général Délégué de : • MICROPOLE SA	2009-2014	Président Directeur Général de • MICROPOLE Atlantique Administrateur et Directeur Général Délégué de : • MICROPOLE Institut SA Administrateur de : • MICROPOLE Levallois 1	2010-2016 2010-2016 2009-2014
Christine LEONARD épouse POYAU	Administrateur de • MICROPOLE SA Président de • Turquoise Conseil SASU	2009-2014 2011	Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • MICROPOLE Atlantique • MICROPOLE Levallois 1	2010-2016 2007-2012 2009-2014
Sylvie PASTOL épouse LETOFFE	Administrateur de • MICROPOLE SA	2009-2014	Administrateur de : • MICROPOLE Institut SA • MICROPOLE Levallois 1	2010-2016 2009-2014
Antoine ANTOUN	Administrateur indépendant	2013-2018	Administrateur de : • MICROPOLE SA	2013-2018

Monsieur Christian POYAU cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration de la Société.

A la connaissance de la société et au cours des 5 dernières années, aucun membre du conseil d'administration de la société :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités administratives ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou

de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et à la date du présent document :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres des organes de direction de la société à l'égard de cette dernière et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ;
- Il n'existe aucun contrat ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre des organes de direction ou d'administration a été nommé en cette qualité ;
- Les règles concernant les restrictions ou interventions des organes de direction ou d'administration portant

sur des opérations sur les titres de la société sont

celles prévues par la Loi.

1.13 Options de souscription d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le

biais d'un rapport spécial, déposé sur le bureau de l'assemblée générale.

1.14 Conventions visées à l'article L. 225-38 Code de commerce

Le Conseil d'administration a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Code de Commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration, étant précisé qu'au cours de l'exercice écoulé aucune nouvelle convention n'a été conclue.

Nous vous demandons également d'approuver chacune des conventions visées à l'article L.225-38 du

Les Commissaires aux Comptes ont été informés des conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

1.15 Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais

légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

1.16 Actionnariat des salariés de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code du Commerce nous indiquons qu'aucun salarié des sociétés du Groupe ne détient

d'actions qui font l'objet d'une gestion collective à travers un PEE (Plan Epargne d'Entreprise) ou PPESV (Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire).

1.17 Evénements susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre de l'émission d'obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (OBSAAR) pour un montant total de 8 millions d'euros à laquelle la société a procédé le 20 novembre 2009 et dans l'éventualité où les actions de la société feraient l'objet d'une offre publique (achat, d'échange, mixte...) par un tiers, les BSAAR pourront être exercés par leurs titulaires à tout moment à compter du premier jour au cours duquel les actions de la Société peuvent être

apportées à l'offre (date d'ouverture de l'offre) jusqu'à leurs échéances.

Dans le cadre du refinancement bancaire syndiqué signé en 2014, il est stipulé au contrat de prêt que dans l'éventualité où les fondateurs viendraient à détenir directement et/ou indirectement un pourcentage de détention en capital et en droit de vote inférieur à leur niveau de détention actuel, les banques pourront exiger de la société de leur rembourser par anticipation l'intégralité du prêt.

1.18 Evolution prévisible - Perspectives d'avenir

L'année 2015 s'ouvre sur des perspectives positives confortées par les indicateurs du SYNTEC Numérique qui annonce une croissance attendue pour le secteur du Conseil et des Services de 1,7% sur 2015.

des indicateurs opérationnels. Cette tendance positive, déjà amorcée sur le dernier trimestre 2014, vient conforter la pertinence et la cohérence de la stratégie déployée.

Le repositionnement du groupe opéré en 2014 autour d'offres complémentaires en ligne avec les attentes des directions Métiers permettra au groupe de gagner à la fois en pertinence et en performance en 2015. Au premier trimestre 2015, le groupe a ainsi réalisé une croissance solide du chiffre d'affaires de 4,8 %, principalement due à l'amélioration significative

En pointe des tendances du marché, ces nouvelles expertises (Transformation Digitale, Pilotage de la Performance et Gouvernance des Données), couvrent aujourd'hui l'ensemble des besoins clients autour des problématiques du Digital et de la Data et constituent les piliers de la croissance future du groupe, favorisant ainsi la bonne dynamique du groupe pour 2015.

1.19 Analyse des risques

La société a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs

que ceux présentés à la note 4.10.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.20 Délégations d'augmentation de capital votée en assemblée générale

L'Assemblée Générale à caractère mixte a autorisé le Conseil d'administration

à procéder à diverses augmentations de capital de la Société :

Nature de l'opération	Montant	Date d'autorisation par l'A.G. du	Date d'expiration	Montant de la délégation utilisée au 31/12/2014
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs	1 000 000 €	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée

mobilières donnant accès au capital avec maintien du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans le cadre d'une offre au public.	1 000 000 €	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Augmentation de capital soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du DPS (1) soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes dans le cadre d'un placement privé.	1 000 000 €	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans les conditions prévues par les articles L.225-135-1 et R.225-18 du Code de commerce.	15% de l'émission initiale	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Emission d'actions réservées aux salariés (PEE/PPESV) prévue par les articles L.225-129-6 al 1 du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Code travail.	5% du nombre total des actions	26/06/2014	26/08/2016	non utilisée
Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel	3,85 % du capital	21/12/2012	21/02/2017	non utilisée

(1) Ces autorisations ne peuvent être supérieures à un montant nominal total de 1 000 000 €.

Abréviations : DPS= droit préférentiel de souscription
PEE= plan d'épargne entreprise
PPESV= plan partenarial d'épargne salariale volontaire

(2) pour un actionnaire détenant 1% du capital avant opération.

Il n'existe, à ce jour aucune autre autorisation d'émission de capital. Les autorisations qui ne sont plus en vigueur à ce jour ou qui seront échues en cours

d'exercice font l'objet de proposition de résolutions à la présente Assemblée.

1.21 Utilisation par le Conseil d'administration des délégations données par l'assemblée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Lors de sa séance du 26 juin 2014, le Conseil a fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie au titre de la 9^{ème} résolution votée par l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société du 26 juin 2014 afin de mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Au cours de ce programme, aucun titre n'a été racheté, hormis dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, le Conseil n'a fait usage d'aucune autre des délégations qui lui ont été consentie. La société n'a procédé à aucun ajustement du nombre d'actions que des titres émis permettraient d'obtenir s'ils avaient été émis à un prix supérieur au cours de bourse.

1.22 Actions auto détenues

L'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2014, agissant dans le cadre des dispositions prévues à l'article L.225-209 du Code de commerce, a autorisé le Conseil d'administration à procéder au rachat d'actions de la Société. Ce programme, mis en œuvre par décision du Conseil du 26 juin 2014, n'a pas donné lieu à des rachats d'actions propres, hormis dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 31 décembre 2014, la société détenait :

- 107.218 actions, au titre d'un contrat de liquidité souscrit avec un prestataire de service d'investissement.
- et, dans le cadre du programme de rachat d'actions, un total de 1 289 028 actions, soit 5,0% du capital social de la Société, dont 210.811 actions acquises en 2013 au prix moyen de 0,93 €.
- Au 31 décembre 2014, les 1 289 028 actions auto détenues ont été affectées à la couverture de valeurs mobilières.

1.23 Informations relatives aux délais de paiement

Conformément aux dispositions de l'article 441-6-1 du Code de commerce, au 31 décembre 2014 le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose sur les deux dernières années par date d'échéance de la manière suivante :

En %	2014	2013
Echues inférieures à 60 jours	76%	89%
Echues supérieures à 60 jours	24%	11%
Total	100%	100%

1.24 Présentation du projet de texte des résolutions

Nous envisageons de soumettre à votre approbation le projet de texte des résolutions suivant :

Dans la première, nous vous demanderons d'approuver les comptes sociaux et le bilan de l'exercice écoulé et de donner quitus à vos administrateurs pour leur gestion durant cet exercice ; Si vous approuvez les comptes de l'exercice tels qu'ils vous sont présentés faisant apparaître une perte de 5.370 milliers d'euros, nous vous proposerons dans une troisième résolution de l'affecter en totalité au compte report à nouveau ;

Dans une deuxième résolution, nous vous demanderons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé qui se soldent par une perte de 9.370 milliers d'euros ;

Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, vous aurez ensuite dans une quatrième résolution à vous prononcer sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce ;

Nous vous demanderons dans une cinquième résolution de prendre acte des informations mentionnées dans le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société approuvées par le Conseil d'administration ainsi que celles du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la partie du rapport du président consacrée aux procédures de contrôle interne et de gestion de risques afférentes à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Le rapport du Président est joint au présent rapport. Nous vous rappelons que conformément à la loi, le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices se trouve inclus au présent rapport.

Dans les sixième, septième, huitième et neuvième résolutions, nous vous proposerons de renouveler les mandats des administrateurs arrivés à terme à l'issue de cette Assemblée.

1.25 Contrôle des Commissaires aux comptes

Nous allons vous donner lecture :

- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- de leur rapport sur les comptes consolidés.
- du rapport spécial sur les conventions réglementées ;

↳ Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de donner acte aux membres du Conseil d'administration des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes

Dans la dixième résolution, nous vous demanderons de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Dans les onzième et douzième résolutions, nous vous proposons le renouvellement du mandat d'un commissaire aux comptes titulaire et la nomination d'un commissaire aux comptes suppléant.

Dans la treizième résolution, nous vous proposons, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, d'autoriser pour une période de dix-huit mois votre Conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, un maximum de 10% du nombre d'actions composant le capital social d'une valeur nominale de € 0,05. Cette autorisation mettra fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 28 juin 2013.

Dans une quatorzième résolution, nous vous demanderons d'autoriser (sous la condition suspensive de l'adoption de la treizième résolution) le Conseil à réduire le capital social par annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. Cette autorisation sera consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée et mettra fin à la précédente autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale mixte du 26 juin 2014.

Dans l'avant dernière résolution, nous vous demanderons, conformément aux dispositions de l'article R. 225-85 du Code de commerce modifié par l'article 4 du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014, de ramener de trois à deux jours ouvrés le délai d'inscription en compte des actionnaires pour la participation aux assemblées générales de la société MICROPOLE et de nous autoriser en conséquence à modifier l'article 23 de nos statuts.

Dans la dernière résolution, nous vous proposerons de donner les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

- de leur rapport sur le rapport du président du Conseil d'administration concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

sociaux et les comptes consolidés de l'exercice, tels qu'ils vous sont présentés, de ratifier les propositions de votre Conseil d'administration et de donner quitus à chacun des administrateurs pour l'exercice considéré.

Le Conseil d'administration

Rapport du Président du Conseil sur le fonctionnement du Conseil et les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2011-103 du 27 janvier 2011, il vous est présenté un rapport relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et aux procédures de contrôle interne mises en place dans notre société. La Société se réfère désormais au Code de gouvernement Middelnext pour les valeurs moyennes et petites paru en décembre 2009 modifié le 17 décembre 2013 et disponible sur le site internet www.middelnext.com.

2.1 Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Présentation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société MICROPOLE doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus conformément aux statuts. Actuellement, il est composé de cinq administrateurs.

- Christian Poyau, Président Directeur Général
- Thierry Létoffé, administrateur et Directeur Général Délégué
- Christine Léonard épouse Poyau, administrateur
- Sylvie Pastol épouse Létoffé, administrateur
- Antoine Antoun, administrateur indépendant

Selon le code de gouvernement Middelnext pour les valeurs moyennes et petites auquel la Société se réfère, l'indépendance d'un membre du Conseil se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement.

En application du principe de la représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, la composition actuelle du Conseil comporte au moins 40% de femmes.

Fonctionnement et travaux du Conseil d'administration

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Tous actes d'administration et même de disposition qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi et par les présents statuts sont de sa compétence.

Le Conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les statuts.

Information des administrateurs

Préalablement à chaque réunion, la Société fournit aux membres du Conseil des informations qualitatives et quantitatives sur l'activité. Chaque question abordée fait l'objet d'un débat entre les membres et est soumise au vote à l'issue de la discussion.

Fréquence des réunions

Le Conseil se réunit aussi souvent que nécessaire et notamment pour arrêter les comptes, statuer sur les dossiers présentant des conséquences financières importantes pour la Société (acquisition, cession, abandons de créance...) qui font l'objet d'une approbation préalable en Conseil. Au cours de l'exercice social clos au 31 décembre 2014, le Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Les principaux travaux du Conseil ont porté notamment sur :

- l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés au 31 décembre 2014;
- l'arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2014 ;
- la convocation de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014;
- la mise en œuvre du programme de rachat d'actions et l'arrêté du capital

Le taux de présence des administrateurs aux réunions du Conseil au cours de l'exercice écoulé était de 100%.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil font l'objet d'une approbation formelle par les administrateurs avant signature.

Evaluation des travaux du Conseil

Le Code Middelnext recommande que chaque année, le président du Conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil d'administration et sur la préparation de ses travaux.

A ce jour, aucune procédure d'auto-évaluation du fonctionnement n'est mise en place par le Conseil. Compte tenu de la taille de la Société, le mode de

fonctionnement du Conseil d'administration est jugé approprié de sorte qu'il n'est pas nécessaire de prévoir un système d'évaluation de ses travaux ou des travaux du comité des rémunérations

Pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué par le Conseil d'administration

La fonction de Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué, à ce titre, assiste le Directeur Général dans ses fonctions de Directeur Général de la Société, et dispose à cet effet, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

2.2 Le comité d'audit

Depuis juin 2010, le Conseil d'administration, réunis en formation plénière, exerce la fonction de comité d'audit, conformément à l'article 823-20 al. 4 du Code de commerce.

2.3 Participation des actionnaires aux Assemblées générales

La participation des actionnaires aux Assemblées Générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par les statuts de la Société notamment les articles du titre V.

2.4 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les éléments tels que visés à l'article L.225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos.

2.5 Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise

Depuis 2011, la Société se réfère au code de gouvernement d'entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites, étant précisé que les recommandations n° 1, 3, 4, 5, 6 et 15 sont écartées pour les raisons suivantes :

- Les recommandations : n°1 (relative au cumul contrat de travail et mandat social), n°3 (relative aux indemnités de départ), n° 4 (relative aux régimes de retraite supplémentaire) et n°5 (relative aux stocks options et attribution gratuite d'action) ne sont pas applicables à la Société puisque les mandataires sociaux n'en bénéficient pas.

- Les recommandations n° 6 (relative à la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil), et n°15

(relative à l'évaluation des travaux du Conseil ne sont pas pertinentes compte tenu de la taille du Conseil.

2.6 Principes et règles arrêtées par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les mandataires sociaux perçoivent une rémunération dont les détails sont présentés en section 1.9 du rapport de gestion. Ils ne bénéficient ni d'un plan d'option de souscription d'actions, ni d'actions de performances, ni d'actions gratuites, ni d'un régime de retraite supplémentaire. En outre le conseil a examiné la situation de chacun des membres et a constaté que dans la mesure où aucun de ses membres ne peut prétendre au versement d'une rémunération ou d'une indemnité quelconque au titre de la cessation de ses fonctions de mandataire social, les dispositions des articles L.225-42-1 et L.225-90-1 du Code de commerce, ne leur étaient pas applicables.

Les principes du code de gouvernement Middlednext concernant l'encadrement des indemnités de départs, le régime des retraites supplémentaires, les règles concernant l'attribution de stocks options ou d'actions gratuites (recommandations n° 3, 4 et 5), ne trouvent pas vocation à s'appliquer à l'égard des mandataires sociaux.

2.7 Les procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société

Définition et objectifs des procédures de contrôle interne

Ainsi que le cadre de référence du contrôle interne de l'AMF publié le 9 janvier 2008 à l'attention des valeurs moyennes et petites le définit, le contrôle interne est un dispositif élaboré par le Groupe et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- le respect des valeurs fondamentales du Groupe et des grandes orientations fixées par la Direction Générale ;
- la bonne application des instructions transmises ;
- le bon fonctionnement des processus internes (notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs) ;
- et la fiabilité des informations financières.

Et d'une façon générale contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. Ce dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage des différentes activités du Groupe. Toutefois, il ne constitue pas une assurance absolue contre tous les risques possibles, pas plus qu'il ne peut – quelle que soit sa qualité et celle des collaborateurs qui exercent ces contrôles – garantir à lui seul la parfaite réalisation des objectifs que se donne le Groupe.

Description de l'organisation générale du contrôle interne global au niveau de la société

Environnement de contrôle de l'information comptable et financière

La société MICROPOLE consolide par intégration globale, les sociétés dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif par la détention directe de plus de 50% des droits de vote et du capital.

Les comptes sociaux et consolidés de MICROPOLE sont élaborés par le service de la Direction Financière. Ce service a pour objectif de fournir une image fidèle des comptes de la société, d'améliorer constamment la qualité de l'information produite, et d'en réduire les délais de production. Il dispose d'interlocuteurs dédiés dans les différentes filiales du Groupe.

Ces différents acteurs du traitement de l'information financière et comptable, se reportent hiérarchiquement aux directions opérationnelles et générales des filiales du Groupe.

Les Commissaires aux Comptes effectuent une revue des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sur lesquelles ils peuvent émettre des observations. La société est dotée de deux Commissaires aux Comptes conformément à la législation qui lui est applicable. Les filiales françaises ou étrangères nomment des Commissaires aux Comptes dans le cadre des réglementations applicables.

Les acteurs

Monsieur Christian Poyau, Président Directeur Général de la société MICROPOLE est responsable de la mise en place du contrôle interne au sein du Groupe, des moyens mis en œuvre et de son suivi.

Le Conseil d'administration est responsable de l'élaboration des procédures, et doit veiller à leur application.

La Direction Financière, placée sous l'autorité de Monsieur Philippe Mayca, est en charge de la fiabilité de l'information financière. Elle doit s'assurer que les procédures de collecte et de contrôle de l'information sont satisfaisantes, et mettre en œuvre les mesures nécessaires à la fiabilité des informations qu'elle communique.

Le Contrôle de gestion est en charge de la rédaction des procédures et du contrôle de leur application, sous la responsabilité de la Direction Générale.

Les directions commerciales sont également impliquées dans la mise en œuvre du contrôle interne, à leur niveau de responsabilité

Enfin, la Société ou ses filiales se réservent par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés.

Informations sur les procédures relatives à l'information financière et comptable

Le reporting de gestion du Groupe s'appuie sur une chaîne informatique qui a été développée en interne et est sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) du Groupe. Les fonctionnalités principales couvertes d'un point de vue gestion sont :

- Saisie du prévisionnel commercial, saisie des commandes,

- Suivi de la production (régie/forfait/formation),
- Achat/revente licence et matériel, facturation,
- Alimentation de la comptabilité,
- Reporting de gestion (Prévisionnel, Produit, Facturé, Marge).

Les informations sont directement saisies :

- par l'équipe commerciale pour le prévisionnel,
- par les collaborateurs eux-mêmes pour la gestion des temps passés sur les projets (régies ou forfaits),
- par les chefs de projet pour les "Reste à Faire" sur les forfaits (une fois par mois),
- par l'Administration des ventes pour les commandes et les factures.

Toutes les saisies faites sont validées au fur et à mesure par les responsables opérationnels.

La facturation en régie est émise sur la base des rapports d'activité des collaborateurs, la facturation au forfait s'appuyant sur les procès-verbaux de validation de nos clients et la validation du Chef de projet ainsi que sur les échéances contractuelles. Le Contrôle de Gestion effectue une vérification du chiffre d'affaires enregistré avec le service Comptabilité. Le contrôle de gestion vérifie également avec les responsables opérationnels la situation des "en-cours". A la fin de chaque mois, une procédure de clôture est mise en œuvre après validation des Directions Opérationnelles et du Contrôle de Gestion. Cette procédure empêche toute modification sur les chiffres du mois. Suite à cette clôture, un tableau de bord général est diffusé à la Direction Générale et à chaque Direction Opérationnelle (pour la partie qui la concerne). Ces derniers ont également accès à un ensemble d'informations de gestion sur les projets.

Procédures relatives à la diffusion de l'information financière et comptable

Le Groupe MICROPOLE a centralisé au niveau de la maison-mère l'élaboration et la diffusion de son information financière à destination des actionnaires et des analystes financiers, afin d'exercer un contrôle rigoureux et de garantir la confidentialité. Le service en charge de la communication financière élabore des projets de communiqués à partir des états financiers validés par la Direction Générale.

Analyse des risques

Les risques majeurs auxquels la Société est confrontée sont détaillés au chapitre « 1.18 Analyse des risques » du Rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Levallois-Perret, le 9 juin 2015

Christian POYAU

En sa qualité de Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président du Conseil d'administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société MICROPOLE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Olivier

BOCHET

Deloitte & Associés

Thierry

BILLAC

Comptes consolidés de l'exercice 2014

Compte de résultats consolidés

En milliers d'euros	Notes	2014	2013 ⁽¹⁾
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.1	91 833	98 625
Autres produits de l'activité		-	
Achats et sous-traitance		-10 455	-14 104
Charges de personnel	3.2	-66 103	-66 070
Charges externes		-10 306	-11 212
Impôts et taxes		-1 576	-1 524
Dotations aux amortissements		-1 228	-997
Dotations nettes aux provisions		-147	-876
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		2 018	3 843
En % du chiffre d'affaires		2,2%	3,9%
Autres produits et charges opérationnels	3.3	-131	458
RESULTAT OPERATIONNEL		1 887	4 301
En % du chiffre d'affaires		2,1%	4,4%
Coût de l'endettement financier net	3.4	-470	-336
Autres produits et charges financiers	3.4	54	-61
Charges d'impôt	3.5	-1 062	-1 049
RESULTAT DES ACTIVITES POURSUIVIES		409	2 855
Résultat des activités abandonnées	2.3	-9 779	-1 657
RESULTAT DE L'EXERCICE		-9 370	1 198
Dont :			
Part attribuable aux minoritaires		-	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		-9 370	1 198
Résultat par action	3.6	-0,36	0,05
Résultat dilué par action	3.6	-0,31	0,04

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions relatives aux activités abandonnées, le compte de résultat 2013 a été retraité de façon à présenter une information comparative sur les deux périodes (voir note 2.3).

Etat global des gains et pertes consolidés

En milliers d'euros	2014	2013
Résultat de l'exercice	-9 370	1 198
Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres non recyclables en résultat		
- Ecart actuariels sur provision retraite	-236	756
- Effets d'impôts	-	-
Gains/pertes comptabilisés en capitaux propres recyclables en résultat		
- Différences de conversion	94	-107
- Effets d'impôts	-	-
Total des gains et pertes de l'exercice	-9 512	1 847
Dont :		
Part attribuable aux minoritaires	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société	-9 512	1 847

Situation financière consolidée

En milliers d'euros	Notes	2014	2013 ⁽¹⁾
ACTIF			
Total actif non courant		57 352	61 107
Ecarts d'acquisition	4.1	50 089	53 056
Autres immobilisations incorporelles	4.2	1 680	2 153
Immobilisations corporelles	4.3	1 337	1 813
Actifs financiers non courants		1 839	1 675
Actifs d'impôt différé	4.4	2 407	2 410
Total actif courant		66 856	65 564
Stocks		-	-
Clients et autres débiteurs	4.5	54 369	56 644
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽²⁾	4.8	8 319	6 266
Actifs destinés à être cédés		4 168	2 744
TOTAL ACTIF		124 208	126 761
PASSIF			
Capitaux propres	4.6	50 301	59 809
Capital		1 298	1 298
Primes et réserves		58 373	57 313
Résultat de l'exercice		-9 370	1 198
Intérêts minoritaires		-	-
Passifs non courants		10 238	7 528
Provisions non courantes	4.7	896	556
Emprunts long terme	4.8	8 340	6 374
Autres Passifs non courants		90	598
Passifs courants		63 669	59 424
Dettes financières court terme	4.8	15 080	15 130
Fournisseurs et autres créditeurs	4.9	44 887	41 271
Provisions courantes	4.7	756	748
Passifs destinés à être cédés		3 858	2 275
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		124 208	126 761

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions de la norme IAS 8, les comptes 2013 ont été retraités afin de présenter une information comparable sur la mobilisation de la créance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) – Voir notes 4.5 et 4.8

⁽²⁾ : Se reporter à la note des annexes 4.8 « Endettement financier »

Variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros	Nb. d'actions du capital	Capital	Primes	Réserves et Résultats consolidés	Capitaux propres
Situation au 31/12/2012	25 957 905	1 298	72 582	-15 669	58 211
- Rachat d'actions propres				-253	-253
- Souscription de BSA	1 495			4	4
- Incidence 1ère application IAS 19 R				756	756
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				-107	-107
- Résultat de l'exercice				1 198	1 198
Situation au 31/12/2013	25 959 400	1 298	72 582	-14 071	59 809
- Rachat d'actions propres				4	4
- Souscription de BSA				-	-
- Incidence application IAS 19 R				-236	-236
- Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres				94	94
- Résultat de l'exercice				-9 370	-9 370
Situation au 31/12/2014	25 959 400	1 298	72 582	-23 579	50 301
Dont :					
Part attribuable aux minoritaires		0	0	0	0
Part attribuable aux actionnaires de la société		1 298	72 582	-23 579	50 301

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	2014	2013 ⁽¹⁾
1 - Opérations d'exploitation		
Résultat des activités poursuivies	409	2 855
Amortissements, dépréciations et provisions	1 219	1 837
- Ecart d'acquisition	-	-
- Immobilisations incorporelles	492	660
- Immobilisations corporelles	735	767
- Provisions	-8	410
Paiement en actions	-	-
Résultat sur cession d'actifs non courants	-2	4
Coût de l'endettement financier net	470	336
Charge d'impôt (yc impôts différés)	1 062	1 050
Capacité d'autofinancement	3 159	6 082
Impôts versés	-597	-893
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité ⁽²⁾	-163	-8 937
Flux net de trésorerie liée à l'activité opérationnelle	2 399	-3 748
2 – Flux d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-287	-1 558
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	3	26
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-193	-181
Encaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	27	18
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-1 347	-850
Cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-	-
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-1 797	-2 545
3 - Opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	-	4
Décaissements liés aux achats d'actions propres	5	-253
Encaissements liés aux nouveaux emprunts ⁽²⁾	11 357	2 580
Remboursement d'emprunts	-9 483	-2 323
Intérêts nets versés	-317	-192
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement	1 562	-184
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette	36	-75
Variation globale de la trésorerie	2 199	-6 552
Flux net de trésorerie des activités abandonnées	-71	-606
Trésorerie nette au début de l'exercice	5 837	12 995
Variation de la trésorerie	2 128	-7 158
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice ⁽³⁾	7 965	5 837

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions relatives aux activités abandonnées, le compte de résultat 2013 a été retraité de façon à présenter une information comparative sur les deux périodes (voir note 2.3)

⁽²⁾ : Conformément aux dispositions de la norme IAS 8, les comptes 2013 ont été retraités afin de présenter une information comparable sur la mobilisation de la créance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) – Voir notes 4.5 et 4.8

⁽³⁾ : Se reporter à la note des annexes « 4.8 Endettement financier ».

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe MICROPOLE pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 comprennent la société MICROPOLE et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint, si applicable.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 7 avril 2015 puis les Conseils du 22 mai et 8 juin leur ont apporté des corrections non matérielles. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

1.1. Référentiel appliqué

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au travers du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm

Dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe a décidé :

- de ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1^{er} janvier 2004 ;
- de transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- de comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements envers les salariés non encore constatés au 1^{er} janvier 2004 en provisions pour retraites en contrepartie des capitaux propres ;

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2014 :

- IFRS 10, Etats financiers consolidés, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014
- IFRS 11, Partenariats, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014
- IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014
- Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27 – Sociétés d'investissement
- IAS 27R, Etats financiers individuels, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014
- IAS 32A, Instruments financiers : Présentation Compensation d'actifs et passifs financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 ;
- IAS 36A, Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non-financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014
- IAS 39A, Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014

L'adoption de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers du groupe au 31 décembre 2014.

Enfin, les états financiers du groupe au 31 décembre 2014 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations suivantes mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter d'exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2014, en particulier :

- Amélioration des normes 2010 à 2014, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014
- Améliorations annuelles cycle 2011-2013
- IAS 19A, Contributions des salariés, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014
- IAS 16A et 38A, Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016
- IFRS 9, Instruments financiers (remplaçant IAS 39)
- Amendements à IFRS 11, Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune
- IFRS 10A et IAS28A, Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016
- IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRIC 21, Taxes prélevées par une autorité publique

1.2. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en millier d'euros.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur: instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les états financiers sont établis en application de l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés et classés en actifs détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des

changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Dans le contexte actuel de difficultés à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2014 et l'appréciation des hypothèses mentionnées ci-dessus ont été réalisées par la direction de la société sur la base de la meilleure estimation possible à ce jour de l'avenir prévisible. Les estimations sont réalisées dans le cadre d'hypothèses prenant en compte les effets du plan de rationalisation de l'activité visant à améliorer la rentabilité et à relancer la croissance du chiffre d'affaires.

Conformément à IAS 8, l'ajustement consécutif à une correction d'erreur significative doit être comptabilisé de manière rétrospective comme si l'erreur ne s'était pas produite, en corrigeant la comptabilisation ainsi que les informations présentées en annexe. Les erreurs ou omissions sont considérées comme significatives si elles peuvent individuellement ou collectivement influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendraient sur la base des états financiers. Ainsi, si l'erreur a été commise et affecte une ou plusieurs périodes publiées, les montants affectés doivent être ajustés sur ces mêmes périodes (retraitement de l'information comparative). Si l'erreur a été commise sur une période antérieure aux périodes présentées, les comptes d'actifs, de passifs et de capitaux propres d'ouverture de la première période présentée doivent être corrigés. L'impact de la correction d'erreur est ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture. En outre, un état de situation financière (bilan) ajusté des effets éventuels d'une correction d'erreur à l'ouverture de la première période présentée doit également être présenté. La correction d'une erreur significative d'une période antérieure est exclue du résultat de l'exercice au cours de laquelle elle est découverte. La note 4.5 et 4.8 intègre une correction d'erreur sur la déconsolidation de la créance de CICE et sa mobilisation auprès du financeur BPI opérée en 2013. En l'absence de transfert intégral des risques lié à la cession de créance CICE opérée à BPI et à la lecture de certains articles du contrat eu égard aux normes IFRS, les créances et dettes financières correspondantes pour 2013 et 2014 respectivement de 0,6 et 0,8 million d'euros ont été comptabilisées.

1.3. Méthodes de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle, qui se caractérise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir les avantages de leurs activités. Le contrôle est présumé en cas de détention de plus de 50% des droits de votes.

La méthode de l'intégration proportionnelle est utilisée pour les entités sur les activités desquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres partenaires en vertu d'un accord contractuel. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges de cette entité regroupés, ligne à ligne, avec les éléments similaires de ses états financiers, à compter de la date

à laquelle le contrôle conjoint est obtenu jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, dividendes ...) à l'exception des pertes de valeur.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus. Cette méthode consiste à substituer, à la valeur comptable des titres de participation, la quote-part du Groupe dans les capitaux propres de ces sociétés majorée des écarts d'acquisition.

1.4. Principes de conversion

La monnaie fonctionnelle d'une société est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la société.

Les transactions réalisées par une société dans une devise autre (en monnaie étrangère) que sa monnaie fonctionnelle sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses en résultat à l'exception de celles relatives à des prêts et emprunts qui en substance font partie de l'investissement net dans une filiale étrangère. Celles-ci sont constatées en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres consolidés jusqu'à la date de sortie de la participation ou elles sont alors enregistrées en résultat.

Les états financiers des sociétés, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis de la façon suivante :

- les postes de l'état de la situation financière sont convertis sur la base des cours de clôture,
- les produits et charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé, qui est considéré comme approchant les cours de change aux dates des transactions,
- les gains et pertes latents résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

1.5. Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations,

une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur les travaux en régie sont pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

1.6. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges à l'exception du coût de l'endettement financier net, des autres produits et charges financiers, de la quote-part dans les résultats des entreprises associées et des charges d'impôt.

Afin de faciliter la lisibilité de la performance du Groupe, les éléments significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé et à caractère non récurrent sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels ».

1.7. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers intègrent d'une part le coût de l'endettement financier net et, d'autre part, les autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net correspond au montant des charges d'intérêt au titre des dettes financières, diminué du montant des produits d'intérêt au titre des placements de trésorerie.

Les autres produits et charges financiers se composent notamment des produits et pertes provenant des dividendes et du résultat net de change.

1.8. Résultat par action

Le résultat par action a été déterminé en tenant compte du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, sous déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action tient compte des instruments potentiellement dilutifs en circulation, à savoir des options de souscription d'actions, des bons de souscription d'actions et des bons de souscription de parts créateurs d'entreprise lorsque leur prix d'exercice est inférieur au prix de marché. Ce résultat a été déterminé en utilisant la méthode du rachat théorique d'actions, selon laquelle, les fonds recueillis lors de l'exercice des instruments dilutifs sont supposés affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché déterminé à la date de clôture de l'exercice.

1.9. Immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé,

leur rentabilité et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

Les autres immobilisations incorporelles, principalement des logiciels acquis par les sociétés du Groupe, sont amorties sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

1.10. Regroupements d'entreprises

Tous les regroupements d'entreprises postérieurs au 1^{er} janvier 2004 sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises (composé du prix d'acquisition et des coûts directement attribuables) et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiés de l'entreprise acquise, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel positif est inscrit au poste « écarts d'acquisition » et affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Les ajustements des valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de résultats d'expertises ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme un ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans la période d'affectation de douze mois à compter de la date d'acquisition pour les acquisitions intervenues depuis 2008 (mise en place d'IFRS 3R).

Les changements d'estimation de la juste valeur des compléments de prix après la date d'acquisition, si applicable, entraînent un ajustement du goodwill uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation et résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, les changements de cette juste valeur sont constatés en résultat.

1.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, sous déduction du cumul des amortissements et pertes de valeur. Lorsqu'une immobilisation corporelle est constituée de composants ayant des durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés comme des éléments distincts dans les immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations :

- agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- mobilier : 5 à 10 ans

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le Groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et les risques inhérents à la propriété des biens sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement.

1.12. Dépréciation d'actifs non courants

Le Groupe évalue, à chaque date d'arrêté des comptes, les actifs d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36. Une UGT est définie comme le plus petit groupe d'actifs dont les flux de trésorerie sont largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Une dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. En revanche, une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Dans cette hypothèse, la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

1.13. Instruments financiers

Les actifs financiers sont principalement composés de prêts et créances évalués au coût amorti et d'actifs évalués par le biais du compte de résultat.

Les prêts et créances évalués au coût amorti correspondent principalement à des prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois et à des créances clients et autres débiteurs. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur majorée le cas échéant des coûts de transaction directement attribuables, puis au coût amorti lors de chaque clôture, en application de la méthode dite du taux d'intérêts effectif. Ils font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation et sont dépréciés si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat et peut être reprise si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement sur les exercices suivants.

Les actifs évalués par le biais du compte de résultat sont des actifs que la société a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat. Les principaux actifs du Groupe entrant dans cette catégorie sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ce poste étant constitué de valeurs mobilières de placement de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessibles, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, dettes financières et les dettes fournisseurs et autres créditeurs.

Les emprunts obtenus auprès des établissements de crédit sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés en « emprunts et dettes financières non courants » ou « emprunts et dettes financières courants » en fonction de leur échéance à plus ou moins d'un an. La charge d'intérêt est constatée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

En application d'IAS 39 et compte tenu des caractéristiques du contrat d'affacturage, les créances factorisées sont maintenues à l'actif du bilan et le financement de ces dernières figurent en dettes financières courantes.

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le Groupe estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels sont réalisés en euros.

1.14. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Les coûts résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

1.15. Actifs destinés à être cédés et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs par sa vente plutôt que par son utilisation, les actifs et passifs de cette activité sont présentés distinctement sur les lignes « actifs destinés à être cédés » et « passifs destinés à être cédés » de l'état de la situation financière. Cet actif net classé comme tel est évalué au montant le plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur c'est-à-dire à son prix de vente estimé diminué des coûts de la vente. Il ne fait, en conséquence, plus l'objet d'un amortissement. Les éventuelles pertes de valeur et le résultat de cession de ces actifs sont inclus dans le résultat opérationnel du Groupe.

Une activité abandonnée représente, selon la norme IFRS 5, une composante de l'activité du Groupe

qui correspond à une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

1.16. Informations sectorielles

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, l'information sectorielle est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction du Groupe analyse et mesure la performance de l'activité dans les pays dans lesquels le Groupe est présent. L'analyse géographique permet de suivre la performance du développement commercial et, sur le plan opérationnel et financier, la gestion de la trésorerie et des fonctions support, les politiques d'investissement et de financement opérationnel.

1.17. Retraites et avantages similaires

Les engagements de retraite et assimilés couvrent principalement les indemnités de départ à la retraite en France (régime à prestations définies non couvert par des actifs) en l'absence d'autres avantages postérieurs à l'emploi, du type compléments de retraite ou couverture de frais médicaux. Ils sont directement supportés par le Groupe, qui à ce titre, provisionne les coûts des prestations de retraites à servir, évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés, en retenant des paramètres internes et externes revus régulièrement.

L'obligation sur les indemnités de départ à la retraite est évaluée à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (« projected unit credit method »); Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale du Groupe. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation (taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraites concernée) et de projection des salaires futurs.

Le Groupe a retenu l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004 en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont intégralement reconnus en produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres (OCI) au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

1.18. Paiements en action

2. Evolution du périmètre de consolidation

Aucune modification significative du périmètre de consolidation n'est intervenue au cours de l'exercice 2014 à l'exception de la société TERATEC, acquise

Des bons de souscription d'actions ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR) ont été proposés à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre du détachement des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « OBSAAR »). Ils donnent le droit de souscrire à des actions MICROPOLE S.A. à un prix d'exercice déterminé lors de leur attribution. La période d'exercice s'étalera de la date d'admission des BSAAR sur le marché d'Euronext Paris en décembre 2009 jusqu'au septième anniversaire de leur date d'émission.

1.19. Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres. Inversement, le résultat de la cession éventuelle des actions propres est imputé directement en capitaux propres pour l'effet net d'impôt. La plus ou moins-value ainsi réalisée n'affecte donc pas le compte de résultat de l'exercice.

1.20 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilanciale de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) l'écart d'acquisition non déductible fiscalement, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

intégralement par MICROPOLE Suisse, en numéraire en date du 21 mai 2014.

En date du 31 décembre 2013, le Groupe SA a procédé à une simplification de l'organisation juridique en

France en réduisant le nombre de sociétés françaises et en l'adaptant à ses besoins opérationnels. Cette réorganisation s'est construite autour de fusions simplifiées de filiales dans MICROPOLE SA suivies d'apports partiels d'actifs par MICROPOLE SA vers des filiales bénéficiaires de branches autonomes et complètes d'activité (Article L. 225-147 du Code de

commerce). Afin de simplifier les procédures de référencement et de facturations avec les grands comptes clients, MICROPOLE SA et ses filiales ont conclu avec MICROPOLE France un contrat de commissionnaire en vue de lui confier la centralisation de la gestion des flux de facturation clients/fournisseurs.

2.1. Périmètre de consolidation 2014 et 2013

Pour mémoire, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 intègrent l'ensemble des sociétés suivantes :

Sociétés	Pays	Méthode Consolidation	% de contrôle en 2014	% de contrôle en 2013
MICROPOLE	France	Société mère		
MICROPOLE France	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Atlantique	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Rhône-Alpes	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Méditerranée	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Nord	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 1	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 2	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 3	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 4	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 5	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Levallois 6	France	IG	100 %	100 %
ISARTIS	France	IG	100 %	100 %
Agence WIDE	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Institut	France	IG	100 %	100 %
MICROPOLE Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
CROSS Systems Suisse	Suisse	IG	100 %	100 %
TERATEC	Suisse	IG	100 %	-
BERYL Management	Suisse	IG	100 %	100 %
VELIXIS	Belgique	IG	100 %	100 %
Micropole Belgium (ex Oasis Consultants)	Belgique	IG	100 %	100 %
OASIS Consultants	Luxembourg	IG	100 %	100 %
EASTEQ China	Hong-Kong	IG	100 %	100 %
MICROPOLE China	R.P. Chine	IG	100 %	100 %

IG : Intégration globale

Les sociétés Alfa Solutions BV, détenue conjointement à 30 % par MICROPOLE Suisse, et MICROPOLE Inc. ne sont pas consolidées en raison de l'absence de matérialité des comptes au 31 décembre 2014.

Dans le cadre des acquisitions des sociétés Wide et Easteq, le groupe dispose de contrats avec les

intérêts minoritaires prévoyant des options croisées (combinaison d'options de ventes et achats) ayant pour effet de transférer immédiatement les risques et avantages associés aux titres concernés. Ces éléments ont donné lieu à comptabilisation d'une acquisition ferme et immédiate des titres sous-jacents avec paiement différé.

2.2. Impact sur le bilan de l'évolution du périmètre de consolidation

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises en 2014 et 2013, évalués de façon provisoire à leur date d'entrée dans le groupe pendant

la période de douze mois, sont détaillés ci-après et rapprochés avec les flux de trésorerie correspondants :

En milliers d'euros	2014	2013
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Clients et autres débiteurs	-	-
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-
Actifs Nets acquis	-	-
Ecart d'acquisition	1 101	-
Dettes sur compléments de prix	-	-
Décassements sur acquisition périodes antérieures	246	850
Total acquisition	1 347	850
Dont :		
Prix d'acquisition versé en numéraire	1 101	-
Trésorerie des filiales acquises	-	-

2.3. Activités abandonnées ou destinées à être cédées

Engagé dans la mise en œuvre de son plan stratégique, visant à amplifier et à focaliser son développement exclusivement sur des offres de conseil et d'intégration autour de la Transformation Digitale, le Pilotage de la Performance et la Gouvernance des Données, le Groupe MICROPOLE a décidé respectivement fin 2013 et mai 2014 de se séparer d'activités sans potentiel de croissance et à trop faibles niveaux de marge.

Historiquement focalisée sur le segment « mid market » et répondant à des logiques de cycles de mise en œuvre longs, dont l'impact était significatif sur l'érosion des marges, le Groupe a annoncé ainsi la

cession de son activité SAP-ERP en France, Belgique et Suisse en date du 8 septembre 2014. Cet accord s'est traduit par le rachat par la société TheValueChain (groupe GUMPTION) d'un fonds de commerce, de contrats et projets SAP-ERP en France, Suisse et Belgique ainsi que les consultants d'Oasis Consultants, société Belge du Groupe, avec date effective au 31 août 2014.

L'autre ligne d'activité opérationnelle et autonome fait toujours l'objet d'un mandat de vente.

Conformément à l'application IFRS 5, le résultat et les flux de trésorerie relatifs aux activités destinées à être cédées se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
CA	7 399	18 040
Charges opérationnelles	-12 622	-18 848
Résultat opérationnel courant	-5 223	-808
Perte de valeurs sur écarts d'acquisition	-4 310	-
Cout restructurations des sociétés cédées	- 148	-641
Résultat de l'exercice relatif aux activités abandonnées	-9 779	-1 657
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation	-608	-885
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement	10	-31
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	527	310
Flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées	-71	-606

3. Notes relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
France	70 648	77 017
Autres zones géographiques	21 185	21 608
Total	91 833	98 625

3.2. Charges de personnel

En milliers d'euros	2014	2013
Salaires	45 195	45 041
Charges sociales	20 908	21 029
Païement en actions	-	-
Total	66 103	66 070

3.3. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	2014	2013
Dépréciation d'actifs	-	-
Perte de valeurs et/ou variation juste valeur des écarts d'acquisition	606	1 877
Cout d'intégration des sociétés acquises	-105	-112
Autres coûts	-632	-1 306
Total	-131	458

3.3.1. Autres coûts

Les autres coûts représentent des charges de restructuration, principalement des indemnités de

départ, à caractère non récurrents et individuellement significatives.

3.3.2. Perte de valeur et variation juste valeur des écarts d'acquisition

La valeur recouvrable des deux groupes d'UGT (France et Autres zones géographiques) a été déterminée en s'appuyant principalement sur les méthodes de flux nets futurs de trésorerie actualisés. La méthode des flux nets futurs de trésorerie actualisés

utilise les projections à 6 ans de flux de trésorerie établies à partir d'estimations et plan à moyen terme. Les prévisions sont fondées sur des plans d'actions par UGT et sur les données macroéconomiques fournies par le Syntec Informatique pour la principale UGT France. Au-delà de ces 6 années, les flux de trésorerie

sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini respectivement de 2% et 1,5% pour la France et Autres zones. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré du capital (CMPC) après impôt du Groupe respectivement à 7,9% et 8,4% sur les 2 UGT. Le taux de croissance à long terme et les taux d'actualisation résultent d'une moyenne des estimations d'un échantillon représentatif de sociétés d'analyse financière qui utilisent ces indicateurs pour valoriser un panel de sociétés comparables au Groupe.

Ces tests n'ont donné lieu à aucune dépréciation des écarts en 2014 en tenant compte notamment, pour l'UGT France, d'un taux de croissance annuel moyen du CA de 4% sur les 5 années à venir et d'un objectif de rentabilité normatif de 5,5%. En 2013, la révision du plan d'affaires des sociétés Velixis, et Wide a conduit

concomitamment d'une part à la constatation de pertes de valeurs des écarts d'acquisition d'un montant de 436 milliers d'euros et d'autre part à une réduction de la juste valeur des dettes sur compléments de prix d'un montant de 2 314 milliers d'euros dégageant un profit non opérationnel de 1 877 milliers d'euros. En 2014, un profit de 606 milliers d'euros a été enregistré sur la baisse de juste valeur des dettes sur compléments de prix.

Par ailleurs, le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés (taux d'actualisation, taux de croissance long terme...) utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable des UGT soit significativement supérieure à leur valeur recouvrable.

3.4. Produits et charges financiers

En milliers d'euros	2014	2013
Coût de l'endettement financier brut	-470	-336
Moins intérêts incorporés dans le coût des actifs	-	-
Moins produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement financier net	-470	-336
Autres charges financières	-293	-249
Autres produits financiers	347	188
Total produits et charges financiers	-416	-397

3.5. Impôts sur les résultats

3.5.1. Détail des impôts sur les résultats

En milliers d'euros	2014	2013
Impôts courants	-1 062	-1 049
Impôts différés	-	-
Total	-1 062	-1 049

La composante CVAE de la Contribution Economique Territoriale (CET) est classée en impôt sur

le résultat conformément aux pratiques sectorielles.

3.5.2. Analyse de la charge d'impôts

En milliers d'euros	2014	2013
Résultat avant impôts sociétés	-8 308	2 246
Impôt théorique (34,43%)	2 860	-773
Différences permanentes et autres éléments	985	1 187
Imputation de crédits d'impôt	1 571	1 684
Résultats imputés sur déficits reportables préalablement non reconnus	-	-
Déficits créés sur l'exercice non reconnus	-2 088	-1 425
Différences de taux d'imposition entre pays	-94	-142
CVAE	-912	-921
Autres	-25	-87
Activités abandonnées	-3 363	-1 037
Imposition réelle	-1 062	-1 049
Taux effectif d'imposition	-12,8%	46,7%

3.6. Résultat par action

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué par action prend en compte les actions en

circulation et les options sur actions ayant un effet potentiellement dilutif.

	2014	2013
Résultat des activités poursuivies par action (en euros)	0,02	0,11
Résultat des activités abandonnées par action (en euros)	-0,38	-0,06
Résultat de base par action (en euros)	-0,36	0,05
Résultat utilisé pour calcul du résultat des activités poursuivies (en milliers d'euros)	409	2 855
Résultat utilisé pour calcul du résultat des activités abandonnées (en milliers d'euros)	-9 779	-1 657
Résultat utilisé pour le calcul du résultat de base par action (en milliers d'euros)	-9 370	1 198

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en milliers)	25 959	25 959
Résultat des activités poursuivies dilué par action (en euros)	0,01	0,09
Résultat des activités abandonnées dilué par action (en euros)	-0,32	-0,05
Résultat de base dilué par action (en euros)	-0,31	0,04
Résultat utilisé pour le calcul des activités poursuivies en milliers d'euros	409	2 855
Charges d'intérêts sur dette convertible	-	-
Résultat utilisé pour le calcul des activités abandonnées en milliers d'euros	-9 779	-1 657
Autres	-	-
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers d'euros)	-9 370	1 198
Nombre moyen d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base par action	25 959	25 959
Actions présumées être émises sans contrepartie (plan d'option de souscription d'actions des salariés, dettes convertibles en action, ...)	4 702	4 702
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action (en milliers)	30 661	30 661

Compte tenu de la forte volatilité du cours de l'action, le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action tient compte des

BSAAR en vigueur qui ne sont pas dans la monnaie au 31 décembre.

4. Notes relatives au bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	2014	2013
Valeur au 1 ^{er} janvier	53 056	54 396
Acquisition de l'exercice	1 209	-
Compléments de prix sur acquisitions antérieurs à l'exercice	-	310
Cessions	-	-
Ecarts de conversion	134	-47
Dépréciation	-4 310	-891
Autres (reclassements, ..)	-	-712
Valeur au 31 décembre	50 089	53 056

Les écarts d'acquisition par UGT se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
France	35 919	37 919
Autres zones géographiques	14 170	15 137
Total	50 089	53 056

4.2. Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2014			2013		
	Logiciels	Frais dév.	Total	Logiciels	Frais dév.	Total
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	2 456	2 653	5 109	2 431	1 975	4 406
Augmentations	21	-	21	85	702	787
Variations de périmètre	-	-	-	-50	-24	-74
Sorties	-12	-	-12	-	-	-
Ecart de conversion	12	-	12	-10	-	-10
Au 31 décembre	2 477	2 653	5 130	2 456	2 653	5 109
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1 ^{er} janvier	-1 988	-968	-2 956	-1 814	-968	-2 782
Dotations aux amortissements	-243	-254	-497	-229	-	-229
Variations de périmètre	-	-	-	50	-	50
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties	12	-	12	-	-	-
Ecarts de conversion	-9	-	-	5	-	5
Au 31 décembre	-2 228	-1 222	-3 450	-1 988	-968	-2 956
Valeur nette						
Au 1^{er} janvier	468	1 685	2 153	617	1 007	1 624
Au 31 décembre	249	1 431	1 680	468	1 685	2 153

4.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2014			2013		
	Agencement, Mat. bureau et informatique	Crédit-bail	Total	Agencement, Mat. bureau et informatique	Crédit-bail	Total
Valeur brute						
Au 1 ^{er} janvier	6 731	519	7 251	6 606	579	7 185
Augmentations	300	-	300	432	-	432
Variations de périmètre	-	-	-	-338	-	-338
Sorties	-53	-28	-81	-6	-	-6
Transfert	-28	-	-28	55	-55	-
Ecart de conversion	31	3	34	-17	-5	-22
Au 31 décembre	6 981	495	7 476	6 731	519	7 251
Amortissements et pertes de valeur						
Au 1 ^{er} janvier	-4 992	-446	-5 438	-4 422	-455	-4 877
Dotations aux amortissements	-735	-30	-765	-770	-37	-807
Variations de périmètre	-	-	-	229	-	229
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Sorties	49	28	77	1	-	1
Transfert	12	-	12	-44	44	-
Ecart de conversion	-22	23	-25	14	2	16
Au 31 décembre	-5 688	-451	-6 139	-4 992	-446	-5 438
Valeur nette						
Au 1 ^{er} janvier	1 740	73	1 813	2 184	124	2 308
Au 31 décembre	1 293	44	1 337	1 740	73	1 813

4.4. Impôts différés

Au 31 décembre 2014, les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de déficits reportables sans limitation de durée pour le Groupe pour lesquels il a été estimé qu'ils pourront être imputés sur des bénéfices fiscaux futurs. Compte tenu de la

réforme fiscale introduite en 2013 sur le plafonnement des possibilités d'imputation des déficits, le Groupe estime la valeur de ces impôts sur la base des résultats fiscaux anticipés dans ses plans d'actions à moyen terme.

En milliers d'euros	2014	2013
Déficits fiscaux reportables indéfiniment	22 824	14 668
Actifs d'impôts différés total (Taux IS à 34,43%)	7 858	5 050
Actifs d'impôts différés non constatés	5 451	2 640
Total actifs d'impôts constatés	2 407	2 410

4.5. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	2014	2013 ⁽¹⁾
Créances clients	19 811	25 368
Créances affacturées	14 616	14 864
Autres débiteurs	17 944	13 938
Avances et charges constatées d'avance	1 999	2 474
Total créances clients	54 369	56 644
Les créances clients sont présentées nettes des pertes de valeur	-852	-895

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions de la norme IAS 8, le poste « Autres débiteurs » 2013 a été retraité afin de présenter une information comparable sur le traitement de la mobilisation de la créance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE).

4.6. Capitaux propres

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 1 297 970 euros pour un nombre total d'actions de 25 959 400 actions de 0,05 euros chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double (6 150 270 actions au 31 décembre 2014).

Le groupe conserve en autocontrôle 1 289 028 actions propres (représentant 5,0% du capital) et 107 218 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Les instruments de dilution potentielle sont récapitulés ci-après :

↳ Bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 juin 2008,

le Conseil d'Administration du 14 octobre 2009 a arrêté le principe d'une émission d'une obligation à bons de

souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables avec maintien du droit préférentiel de souscription (« OBSAAR »). Cette émission a fait l'objet d'une note d'opération visée par l'AMF en date du 20 novembre 2009 sous le n° 09-341 et son remboursement s'est achevé en décembre 2014. Elle a donné lieu à la création de 4 702 064 BSAAR au prix unitaire de 0,09 euro. La cotation des BSAAR est intervenu à compter du 16 décembre 2012 sous le code ISIN FR0010827345. Sur la base des demandes de souscription de BSAAR exprimées par les personnes éligibles à l'opération, un nombre total de 1 880 000

BSAAR ont été souscrits par les salariés du groupe, 1 832 384 ont été souscrits par M. Christian Poyau et M.

Thierry Létoffé à titre irréductible et réductible et le solde par des actionnaires à titre irréductible.

↳ Dilution

En prenant pour hypothèse que les actions remises lors de l'exercice des instruments énumérés ci-dessus sont exclusivement des actions nouvelles, l'incidence de l'exercice des instruments sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à celle-ci aboutirait à une participation de 0,85%, sur la base du nombre d'actions composant le capital à ce jour.

4.7. Provisions

En milliers d'euros	2013	Dotations	Reprise (utilisée)	Reprise (non utilisée)	Variation périmètre	Autres	2014
Provision retraites	556	107	-	-	-	232	896
Provision risques	748	392	-383	-	-	-	756
Total	1 304	499	-383	-	-	133	1 651
Dont :						2014	2013
Provision non courantes						896	556
Provision courantes						756	748

Les principales hypothèses pour le calcul des engagements de retraite et avantages assimilés sont les suivantes :

	2014	2013
Taux d'actualisation en %	1,50%	3,00%
Inflation en %	2,00%	2,00%
Augmentation attendue des salaires	2,00%	2,00%
Probabilité de mortalité	INSEE F2004-2006	INSEE F2004-2006

La valeur de l'engagement a varié de la façon suivante au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	2014	2013
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} janvier	556	1 295
Coût des services rendus au cours de l'exercice	91	35
Charges d'intérêts sur l'obligation	16	12
Ecarts actuariels	232	-786
Prestations versées aux salariés	-	-
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	896	556

4.8. Endettement financier

En milliers d'euros	2014	2013
Emprunts à long terme	6 948	5 776
CICE ⁽¹⁾	1 392	598
Emprunts à long terme	8 340	6 374
OBSAAR part à moins d'un an	-	1 501
Emprunts à long terme – part à moins d'un an	2 206	2 175
Autres dettes financières	331	405
Dettes envers société d'affacturage	12 543	11 049
Dettes financières court terme	15 080	15 130
Endettement financier brut	23 420	21 504

⁽¹⁾ : Conformément aux dispositions de la norme IAS 8, le poste « Emprunts à long terme » 2013 a été retraité afin de présenter une information comparable quant au traitement du financement de la créance du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

↳ Analyse de l'endettement financier net

En milliers d'euros	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	8 319	6 266
Concours bancaires courants	-304	-322
Intérêts courus non échus	-27	-83
Trésorerie Nette	7 988	5 861
OBSAAR	-	1 501
Emprunts bancaires moyen terme	10 546	8 549
Dettes envers société d'affacturage	12 543	11 049

Autres dettes financières à moins d'un an	-	-
Endettement brut	23 089	21 099
Endettement financier net	15 101	15 238

⁽¹⁾ : Le solde de trésorerie au 31 décembre tient compte, d'une part, du décalage du paiement des salaires de fin décembre 2014 sur le 2 janvier 2015 pour un montant de 3,2 millions d'euros, et, d'autre part, de l'existence d'un plan d'échelonnement de TVA signé en février 2015 (étalement jusqu'en décembre 2015) de l'ordre de 4 millions d'euros consécutif à des corrections d'erreurs identifiées à la suite des lourdes modifications informatiques sur les traitements intra-groupe en 2014 opérées dans le cadre de la réorganisation juridique de la France.

4.9. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros	2014	2013
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	6 898	10 261
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	30 948	24 550
Autres dettes	485	694
Dettes sur acquisitions (compléments de prix) ⁽³⁾	1 502	2 191
Produits constatés d'avance ⁽⁴⁾	5 054	3 575
Total autres créditeurs	44 887	41 271

⁽¹⁾ : La baisse des dettes fournisseurs est liée à une décision stratégique de limitation de l'appel à sous-traitance et ventes logicielles

⁽²⁾ : Se reporter à la note 4.8 pour la variation des dettes fiscales et sociales

⁽³⁾ : Se reporter à la note 3.3 sur la baisse de juste valeur des dettes sur compléments de prix

⁽⁴⁾ : Variation du poste dépendante du niveau d'avancement et des modalités de facturation des projets réalisés en mode forfaitaire

4.10. Informations complémentaires

4.10.1. Informations sectorielles

L'information sectorielle est analysée suivant l'axe géographique pour lequel il existe une mesure de la performance en particulier au niveau des éléments

constitutifs du besoin en fonds de roulement et des flux de trésorerie :

En milliers d'euros	2014			2013		
	France	Autres pays	Total	France	Autres pays	Total
Chiffre d'affaires	70 648	21 185	91 833	77 017	21 608	98 625
Résultat net des activités poursuivies	-40	449	409	2 037	818	2 855
Total Bilan	113 701	10 507	124 208	108 734	17 429	126 163

4.10.2. Politique de gestion des risques

La société a procédé à une analyse de ses risques. Elle considère, qu'il n'y a pas de risques significatifs ou pertinents hormis ceux présentés ci-dessous :

■ Les risques juridiques

Le Groupe n'est soumis à aucune réglementation particulière. L'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Par ailleurs, à l'exception du point évoqué en 4.10.4, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont le groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

■ Les risques de taux

Le Groupe est exposé au risque de variation des taux d'intérêts compte tenu de ses financements à court et moyen terme sur une base de taux variables. Aucun instrument de couverture n'a été pris. Si les taux d'intérêt annuels augmentaient de 1%, alors la charge financière annuelle du Groupe augmenterait d'environ 200 milliers d'euros.

■ Les risques de change

Le Groupe est exposé à deux types de risques de change, pouvant impacter les états financiers : d'une part, des risques liés à la conversion, pour les besoins de l'élaboration des comptes consolidés, des comptes

en devises des filiales consolidées ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro et d'autre part, des risques opérationnels sur les flux d'exploitation non libellés en devises de fonctionnement des entités.

Les sociétés facturent quasi exclusivement dans leur monnaie fonctionnelle et supportent donc peu le risque de change. De même, l'essentiel des charges afférentes est libellé dans la devise de fonctionnement. En conséquence, le Groupe a choisi de ne pas mettre en place de politique de couverture du risque de change

■ Les risques de crédit

Selon la norme IFRS 7, le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les actifs à court et moyen terme qui pourraient par nature exposer le Groupe à une éventuelle concentration du risque de crédit correspondent d'une part aux placements financiers à court terme et d'autre part aux comptes clients. Les placements financiers à court terme sont essentiellement effectués sur supports monétaires de maturité courte et prennent la forme de valeurs mobilières de placement gérées par des institutions financières de premier plan émises par des sociétés ou institutions financières bénéficiant d'une bonne notation accordée par des agences de notation reconnues.

Le Groupe détient par ailleurs des créances sur ses clients. Les créances transférées via le contrat

d'affacturage (environ 90% des créances émises) sont garanties à hauteur de 87% pour la France. Par ailleurs, les clients du Groupe sont équitablement répartis sur plusieurs secteurs d'activité. Les activités des clients du Groupe peuvent être affectées par leur environnement économique et les créances correspondantes s'en trouvent affectées par voie de conséquence, mais le Groupe estime qu'aucun de ses clients, aucun des secteurs d'activité ni aucune des zones géographiques

où il opère ne présentent un risque significatif de recouvrabilité.

Les 2 plus gros clients du Groupe représentent respectivement environ 4,9% et 2,9% chacun du chiffre d'affaires du Groupe. Les 10 premiers clients représentent ensemble 25% du chiffre d'affaires du Groupe.

L'antériorité des créances clients peut être analysée de la façon suivante :

En milliers d'euros	2014
Créances non échues et non dépréciées	21 415
Créances échues depuis moins de 60 jours et non dépréciées	7 981
Créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées	4 179
Créances échues et non dépréciées	12 160
Montants brut des créances dépréciées	852
Pertes de valeur comptabilisées	-852
Valeur nette des créances dépréciées	-
Créances clients nettes des pertes de valeur	33 575

■ Les risques de liquidité

Le Groupe veille à maximiser ses flux de trésorerie d'exploitation afin d'être en mesure de financer les investissements nécessaires à son développement et à sa croissance. IL finance ses besoins court terme par le biais d'un contrat d'affacturage, sans limitation de plafond auprès du factor sur les créances clients en France et ne dispose pas d'autorisation négociée de lignes de financement avec ses banques.

Le groupe a procédé en décembre 2014 à une opération de refinancement bancaire syndiqué de ses divers emprunts pour un montant global en principal de 6,3 millions d'euros, souscrit pour une durée de 5 ans et assortis de l'engagement de respect de covenants financiers habituels. Au 31 décembre 2014, le Groupe respecte l'intégralité de ces ratios. Les ratios de covenants sont établis de la façon suivante :

En milliers d'euros	2014	2015	2017	Au delà
Dette Nette Consolidée / EBITDA	inférieur à 4,5	inférieur à 2,6	inférieur à 1,8	inférieur à 1,5
Cash-Flow Libre / Service de la Dette	Inférieur à 1,1	Inférieur à 1,1	Inférieur à 1,1	Inférieur à 1,1

■ Information sur la juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous détaille les éléments du bilan évalués à la juste valeur. Les parts d'OPCVM ont

été évalués sur la base du dernier cours connu à la date de clôture (évaluation niveau 1).

En milliers d'euros	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions disponibles à la vente	-	-	-
Parts d'OPCVM disponibles à la vente	-	-	-
Contrat de change à terme qualifiés de couverture	-	-	-
Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-
Passifs évalués à la juste valeur au 31 décembre	-	-	-

Conformément aux dispositions d'IFRS 7, le Groupe ne détient pas d'instruments financiers pouvant conduire à un ajustement matériel de la juste valeur des

actifs et passifs financiers par rapport à leur valeur comptable au bilan.

Actifs financiers En milliers d'euros	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs disponibles à la vente	Total
Créances clients et autres créances	54 369	-	-	-	54 369
Trésorerie et équivalents ⁽¹⁾	-	8 319	-	-	8 319
Autres actifs financiers	1 839	-	-	-	1 839
Total 31 décembre 2014	56 208	8 319	-	-	64 527
Créances clients et autres créances	56 644	-	-	-	56 644
Trésorerie et équivalents	-	6 266	-	-	6 266
Autres actifs financiers	1 675	-	-	-	1 675
Total 31 décembre 2013	58 319	6 266	-	-	64 585

⁽¹⁾ : Se reporter à la note 4.8

Passifs financiers En milliers d'euros	Passifs à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Autres passifs financiers au coût amorti	Total
Dettes financières à long terme	-	-	8 340	8 340
Dettes liées aux contrats de location-financements	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	-	-	15 080	15 080

Dettes fournisseurs et autres dettes ⁽¹⁾	-	-	44 887	44 887
Total 31 décembre 2014	-	-	68 307	68 307
Dettes financières à long terme	-	-	6 374	6 374
Dettes liées aux contrats de location-financements	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	-	-	15 130	15 130
Dettes fournisseurs et autres dettes	-	-	41 271	41 271
Total 31 décembre 2013	-	-	62 775	62 775

⁽¹⁾ : Se reporter à la note 4.9

■ Les risques actions

L'incidence directe qu'aurait une variation des actions détenues par la Société dans le cadre de ses placements ou d'actions auto-détenues et/ou du contrat de liquidité serait comptabilisée en variation des capitaux propres.

■ Risques liés à l'activité

Le principal risque réside dans l'incapacité (i) de fournir la prestation pour laquelle le Groupe s'est engagé ou (ii) de la réaliser dans les délais fixés contractuellement. A ce titre, des efforts importants de formation sont prodigués à l'ensemble des personnels sur projets, en particulier pour leur permettre d'approfondir leurs compétences et d'acquérir différents niveaux de certification. Par ailleurs, nombreux sont les projets clients nécessitant de travailler avec des partenaires à l'égard desquels le Groupe peut se trouver en état de dépendance pour l'exécution desdits projets. Le Groupe cible avec soin ses propres fournisseurs et veille à négocier au mieux les termes et conditions régissant ses relations avec ses partenaires éditeurs, cotraitants ou sous-traitants, dans le cadre des projets. La proportion du chiffre d'affaires consolidé réalisé avec des contrats au forfait sur les deux derniers

4.10.3. Engagements

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours (hors loyers de biens

En milliers d'euros	2014	2013
A moins d'un an	246	171
De un à cinq ans	168	252
A plus de cinq ans	-	-
Total	414	423

■ Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ

4.10.4. Passifs éventuels

A la date d'arrêt des comptes, il n'existe pas de passif éventuel susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe à l'exception d'un litige en cours déclaré le 28 octobre 2013 suite à une décision de résiliation d'un marché public aux torts et frais et risques de MICROPOLE SA.

Estimant la résiliation infondée et pouvant s'expliquer par des facteurs externes au marché en question, la société a saisi le 15 mai 2014 le comité consultatif national de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics. Par une décision en date du 24 octobre 2014, il a fait droit aux demandes de la société contre l'Administration en reconnaissant des torts partagés dans la résiliation du marché et que dès

exercices est de l'ordre de 40%. Aucune perte à terminaison n'a été constatée sur ce type de contrats.

Les systèmes d'information doivent répondre tant aux besoins internes du Groupe qu'aux besoins des clients dans le cadre des services rendus. Afin d'assurer la maîtrise des risques de défaillance de ses systèmes d'information, le Groupe a mis en place un certain nombre de règles de sécurité.

Ces différents risques sont appréhendés par une politique de prévention au niveau des entités opérationnelles, complétée par une couverture d'assurance au niveau du Groupe. Le Groupe est assuré pour les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile générale et professionnelle pouvant lui incomber en raison de ses activités placées auprès de plusieurs compagnies d'assurances. Les termes et conditions de ce programme, y compris les limites de couvertures, sont revus et ajustés périodiquement pour tenir compte de l'évolution du chiffre d'affaires, des activités exercées et des risques encourus. Il a également souscrit des assurances couvrant les dommages aux biens et les pertes d'exploitation.

Le risque lié au départ d'hommes clés est limité par une organisation en départements répartissant les fonctions opérationnelles sur plusieurs managers.

exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine du Groupe.

capitalisés) au 31 décembre sont les suivants :

60 483 heures. Le Groupe n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

lors « la résiliation constitue une mesure excessive, en tant seulement qu'elle a été prononcée aux seuls torts, frais et risques du titulaire » et octroyait une indemnisation de 600.000 euros à MICROPOLE. L'opérateur public a fait savoir le 17 novembre 2014 qu'il rejetait cet avis. Dans ces conditions, MICROPOLE a donc été contraint de saisir le Tribunal Administratif de Paris ou elle entend contester d'une part la décision qu'elle juge infondée et injustifiée et d'autre part réclamer le règlement des sommes qui lui sont dues ainsi que l'indemnisation de son préjudice à hauteur d'un montant total de 2,8 millions d'euros. La société considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable. Une provision a été constituée à hauteur de la meilleure estimation du risque.

4.10.5. Transactions avec les parties liées

■ Entreprises associées

Le Groupe n'exerce aucune influence notable sur des entreprises associées (consolidées selon la méthode de mise en équivalence). Aucune transaction

■ Autres parties liées

Il n'existe aucune transaction non éliminées en consolidation connue avec des parties liées au Groupe au sens de la norme IFRS. Au cours de l'exercice 2014, aucune opération significative n'a été réalisée avec des actionnaires détenant un droit de vote significatif dans le capital de MICROPOLE SA, des membres des

■ Rémunération des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de

En milliers d'euros

	2014	2013
Rémunérations brutes et avantages en nature	524	534
Charges patronales	216	194
Jetons de présence	-	50
Paiements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	740	778

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe, ainsi que d'une

4.10.6. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

La société MICROPOLE SA, en tant que tête de groupe fiscal, a été informée en date du 22 janvier 2015 d'une demande de vérification fiscale en vue d'une

effectuée avec des entreprises associées au cours de l'exercice 2014 n'est recensée.

organes de direction y compris les administrateurs et les censeurs, des entités sur lesquelles un des principaux dirigeants exerce le contrôle, un contrôle conjoint, une influence notable ou détient un droit de vote significatif.

l'exercice sont fixes et se décomposent de la manière suivante :

couverture santé. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau.

expertise technique auprès du MESR préalable à la demande de remboursement du CIR 2011 d'un montant de 1 million d'euros. Cette demande est toujours en cours d'instruction.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos au 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **Micropole**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans le paragraphe 1.12 de l'annexe, le groupe évalue à chaque date d'arrêt des comptes les actifs des unités génératrices de trésorerie (UGT) afin de les comparer avec leurs valeurs comptables et, au cas où ces dernières seraient supérieures aux évaluations, des provisions sont comptabilisées. Cette évaluation repose sur l'actualisation de prévisions de flux de trésorerie futurs et donc, comme indiqué dans la note 1.2. de l'annexe, sur l'exercice du jugement. Dans le cadre de nos travaux sur les estimations comptables, nous avons apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la Direction. Ces travaux nous ont amenés à identifier une divergence d'appréciation portant sur le taux d'actualisation retenu et notamment sur les composantes relatives au taux sans risque et à la prime de risque spécifique. Notre analyse conduirait à appliquer un taux d'actualisation de 11,7% pour l'UGT

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, le paragraphe « 1.6 base de préparation » expose la correction d'erreur relative à la déconsolidation du préfinancement du CICE au 31 décembre 2013. Conformément à la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs, l'information comparative relative à l'exercice 2013 présentée dans les comptes

France et 10,4% pour l'UGT Suisse (au lieu de 7,89% et 8,43% respectivement retenus par la Direction). L'application de ces taux aurait conduit à comptabiliser une provision de 9,7 millions d'euros.

Par ailleurs, les réserves que nous avons formulées dans notre rapport sur les comptes annuels de Micropole SA sont susceptibles, au regard du contrat du prêt moyen terme, d'être interprétées comme un cas de défaut permettant aux banques de demander son exigibilité immédiate. En conséquence, la part à long terme de ce prêt d'un montant de 6,9 millions d'euros mentionnée en §4.8 de l'annexe aurait dû être reclassée en dette à court terme et l'incertitude qui en résulte sur la continuité d'exploitation mentionnée dans l'annexe.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes « 4.8 Endettement financier » et « 4.9 Fournisseurs et autres créditeurs » de l'annexe dont les renvois portent notamment sur la comparabilité du bilan au 31 décembre 2014 par rapport à la période précédente et sur le paragraphe « 1.6 base de préparation » qui présente la correction d'erreur liée à la déconsolidation du préfinancement CICE au 31 décembre 2013.

consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective le correct traitement comptable. Nous avons examiné le correct retraitement des comptes et l'information donnée à ce titre dans la note 1.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Olivier

BOCHET

Deloitte & Associés

Thierry

BILLAC

Comptes sociaux de l'exercice 2014

Compte de résultat

	En milliers d'euros	Notes	2014	2013
CHIFFRE D'AFFAIRES		4.1	20 375	19 142
Autres produits de l'activité			-	-
Achats et sous-traitance		4.2	-17 046	-11 302
Charges de personnel		4.3	-5 445	-5 491
Charges externes			-	-
Impôts et taxes			-582	-1 131
Dotations nettes aux amortissements		4.4	-568	-580
Dotations nettes aux provisions		4.4	-78	-190
Autres produits et charges d'exploitation			3 901	72
RESULTAT D'EXPLOITATION			557	521
<i>En % du chiffre d'affaires</i>			<i>2,4%</i>	<i>2,7%</i>
RESULTAT FINANCIER		4.5	-5 709	2 145
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4.6	-129	-702
Impôt sur les résultats		4.7	-88	301
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-5 370	2 266

Bilan

	En milliers d'euros	Notes	2014	2013
ACTIF				
Total actif immobilisé			48 603	53 883
Immobilisations incorporelles		5.1	5 078	5 217
Immobilisations corporelles		5.2	869	1 185
Immobilisations financières		5.3	42 656	47 481
Total actif circulant			57 586	36 874
Clients et autres débiteurs		5.4	51 822	31 406
VMP et Disponibilités			4 464	4 246
Charges constatées d'avance			1 343	1 163
Charges à répartir			246	59
TOTAL ACTIF			106 478	90 757

	PASSIF	Notes	2014	2013
Capitaux propres		5.6	46 775	52 124
Capital			1 298	1 298
Primes liées au capital social			45 475	45 475
Réserves			131	131
Report à nouveau			4 796	2 530
Résultat			-5 370	2 266
Provisions réglementées			445	424
Provisions pour risques et charges		5.7	196	287
Emprunts et dettes financières		5.8	36 651	18 061
Fournisseurs et autres dettes		5.9	22 541	19 650
Produits constatés d'avance			315	635
TOTAL PASSIF			106 478	90 757

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	2014	2013
1 – Opérations d'exploitation		
Résultat net	-5 370	2 266
Amortissements et provisions	5 943	861
- Immobilisations incorporelles	155	152
- Immobilisations corporelles	414	427
- Immobilisations financières	5 466	135
- Provision pour risques et charges	-91	147
Résultat sur cession d'actifs	-	-2 186
Coût de l'endettement financier net	264	-18
Charge d'impôt	88	-301
Marge brute d'autofinancement	926	623
Impôts versés	-	-
Variation du BFR lié à l'activité	-596	-1 009
Flux net de trésorerie généré par l'activité	329	-386
2 - Flux d'investissement		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-141	-105
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-91	-382
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	20	11
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-25	-89
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-237	-565
3 - Opérations de financement		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital	-	4
Sommes reçues lors de l'exercice de stocks-options	-	-
Rachat actions propres	25	-238
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	9 864	1 279
Remboursement d'emprunts	-9 447	-2 247
Intérêts nets versés	-239	-94
Autres flux liés aux opérations de financement	-79	-1 675
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	124	-2 972
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie nette	-	-
Incidence des variations de principes comptables	-	-
Variation globale de la trésorerie	217	-3 923
Trésorerie au début de l'exercice	4 246	8 169
Variation de la trésorerie	217	-3 923
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 464	4 246

1. Faits marquants

Pour rappel, en date du 31 décembre 2013, MICROPOLE SA a procédé à une simplification de l'organisation juridique en France en réduisant le nombre de sociétés françaises et en l'adaptant à ses besoins opérationnels. Cette réorganisation s'est construite autour de fusions simplifiées de filiales dans MICROPOLE SA suivies d'apports partiels d'actifs par MICROPOLE SA vers des filiales bénéficiaires de branches autonomes et complètes d'activité (Article L. 225-147 du Code de commerce). Cette réorganisation s'est traduite par un transfert du chiffre d'affaires et des charges externes antérieurement supportés par MICROPOLE SA à ses sociétés filles bénéficiaires des apports partiels d'actifs.

La société a fait l'objet à son encontre d'une décision de résiliation d'un marché public aux torts et frais et risques de MICROPOLE SA. La société a saisi le 15 mai 2014 le comité consultatif national de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics. Par une décision en date du 24 octobre 2014, il a fait droit aux demandes de la société contre l'Administration en reconnaissant des torts partagés dans la résiliation du marché et que dès lors « la résiliation constitue une mesure excessive, en tant seulement qu'elle a été prononcée aux seuls torts, frais et risques du titulaire » et octroyait une indemnisation de 600.000 euros à MICROPOLE. L'opérateur public a fait savoir le 17 novembre 2017 qu'il rejetait cet avis. MICROPOLE a donc saisi le Tribunal Administratif ou elle entend contester d'une part la décision qu'elle juge infondée et injustifiée et d'autre part réclamer le règlement des sommes qui lui sont dues ainsi que l'indemnisation de son préjudice à hauteur d'un montant total de 2,8 millions d'euros. La société considère qu'elle dispose d'arguments solides lui permettant de trouver une issue favorable. Une provision a été constituée à hauteur de la meilleure estimation du risque.

2. Généralités

MICROPOLE S.A. est une société de droit privée constituée le 27 janvier 1994.

Les états financiers au 31 décembre 2014 reflètent la situation comptable de MICROPOLE S.A.

Le Conseil d'administration a arrêté les états de synthèse au 31 décembre 2014 le 7 avril 2015 puis les Conseils du 22 mai et 8 juin leur ont apporté des corrections non matérielles. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'établissement des états financiers préparés conformément au référentiel français implique que MICROPOLE S.A. procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les notes sur les actifs et passifs potentiels à la date d'arrêté, ainsi que les produits et charges enregistrés sur l'exercice. Des changements de faits et de circonstances peuvent amener MICROPOLE SA à revoir ces estimations.

Dans le contexte actuel de difficultés à appréhender les perspectives économiques, les estimations comptables concourant à la préparation des

états financiers au 31 décembre 2014 et l'appréciation des hypothèses mentionnées ci-dessus ont été réalisées par la direction de la société sur la base de la meilleure estimation possible à ce jour de l'avenir prévisible. Les estimations sont réalisées dans le cadre d'hypothèses prenant en compte les effets du plan de rationalisation de l'activité visant à améliorer la rentabilité et à relancer la croissance du chiffre d'affaires.

3. Principes comptables

Les états financiers ont été établis en conformité du règlement ANC n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et conformément aux hypothèse de base : la continuité d'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique.

↳ Principe de conversion

Les transactions en devises étrangères sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées au passif du bilan en ce qui concerne les gains latents et interviennent dans la formation du résultat pour les pertes latentes. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

↳ Actifs incorporels

■ Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou l'élaboration d'une nouvelle offre en vue de la commercialisation de produits logiciels et procédés nouveaux ou améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si la société peut démontrer, notamment, la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et peuvent donner lieu, le cas échéant, à la constatation d'une perte de valeur. Ils sont amortis, selon la méthode linéaire, sur une durée maximale d'utilisation prévue de 5 ans.

■ Autres actifs incorporels

Principalement constitués de fonds de commerce inscrits à l'actif pour leur valeur d'apport.

Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte de la perte de sa valeur.

Des logiciels acquis par la SA MICROPOLE, sont amortis sur des durées allant de douze mois à trois ans selon le mode linéaire.

↳ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses relatives au remplacement ou renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé.

Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine. Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs (par le biais d'amortissements dérogatoires pour le mode dégressif) en fonction de la durée d'utilisation estimée des immobilisations

- Agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

↳ Instruments financiers

Les actifs financiers sont composés de titres de participation figurant au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage si celle-ci est inférieure, de prêts et dépôts-cautionnements à maturité supérieure à 3 mois, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les passifs financiers comprennent les emprunts long terme ainsi que les découverts et crédits bancaires court terme. Les VMP et Disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de type OPCVM de trésorerie, sans risque à très court terme et facilement cessible, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires.

La SA MICROPOLE n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières, d'investissement.

La SA MICROPOLE estime, cependant, ne pas être exposé de façon matérielle à ces risques dans la mesure où l'essentiel des flux opérationnels est réalisé en euros.

La valeur d'usage des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les prévisions de flux nets de trésorerie actualisés. Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée si la valeur d'usage devient inférieure au coût d'enregistrement des titres.

↳ Clients et autres débiteurs

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur.

↳ Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine.

↳ Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, dont il est probable qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers par obligation juridique ou implicite, sans contrepartie au moins équivalente de la part de celui-ci et dont le montant peut être évalué avec une fiabilité suffisante, mais dont la réalisation et l'échéance sont incertaines. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés et formalisés ont été établis et qu'un début de mise en œuvre ou une annonce ont créé une attente chez les personnes concernées. Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés

Les pertes à terminaison font l'objet d'une provision correspondant aux pertes estimées en fin de projet diminuées des pertes déjà constatées à l'avancement du projet.

Les indemnités légales et conventionnelles de fin de carrière dues aux salariés ne sont pas provisionnées. Ces engagements ne sont pas significatifs compte tenu des caractéristiques des effectifs (âge et ancienneté).

↳ Fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

↳ Produits de l'activité

Le chiffre d'affaires et les résultats sur l'ensemble des contrats au forfait s'échelonnent sur plusieurs exercices, qu'il s'agisse de contrats correspondant à la réalisation de prestations intellectuelles ou de systèmes intégrés, sont constatés selon la méthode du pourcentage d'avancement des travaux. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement. Par ailleurs, lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur au chiffre d'affaires contractuel, intégrant le cas échéant des droits à recette complémentaires ou à réclamations, une provision pour perte à terminaison à hauteur de la différence est constatée. Les prestations relatives à ces contrats figurent au bilan en créances clients ou en comptes rattachés ou en produits constatés d'avance, selon qu'elles ont été facturées ou non.

Le chiffre d'affaires des contrats en régie est pris en compte au fur et à mesure de la réalisation de ces travaux.

Le chiffre d'affaires au titre des prestations de maintenance est constaté prorata temporis sur la durée du contrat et donne lieu à l'enregistrement de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de matériels est reconnu lors de la livraison du matériel.

↳ Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend notamment :

- les plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations,
- les produits ou les charges résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et dont on ne s'attend pas à

ce qu'elles se reproduisent de manière fréquente ou régulière,

- Les charges de restructuration et d'intégration supportées par la société dans le cadre des opérations de croissance externe.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé avec des entités du groupe (respectivement 12 377 et

18 848 milliers d'euros en 2014 et 2013) et correspond à des refacturations des charges de structure.

4.2. Achats et sous-traitance

En milliers d'euros	2014	2013
Achats et sous-traitance auprès d'entreprises liées	8 813	3 119
Achats et sous-traitance	8 232	8 182
Total	17 046	11 301

4.3. Charges de personnel

En milliers d'euros	2014	2013	Effectif moyen	2014	2013
Salaires	3 490	3 547	Cadres	47	43
Charges sociales	1 956	1 944	Non cadres	23	20
Total	5 445	5 491	Total	70	63

4.4. Amortissements et provisions d'exploitation

En milliers d'euros	2014	2013
Dotations aux amortissements	-568	-580
Dotations aux provisions	-78	-189
Reprises des provisions	-	-
Total	-646	-769

4.5. Résultat financier

En milliers d'euros	2014	2013
Charges d'intérêts (1)	-643	-144
Dotations aux provisions financières (2)	-5 445	-58
Autres charges financières (3)	-130	-321
Reprises des provisions financières	-	-
Autres produits financiers (4)	508	2 669
Résultat financier	-5 709	2 145

(1) : Le poste charges d'intérêts intègre en 2014 des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 436 K€ et de 47 K€ en 2013.

(2) : Ce poste intègre l'amortissement des frais d'émission d'emprunt enregistré à l'actif du bilan pour 58K€ en 2014 (et en 2013) ainsi que les dépréciations enregistrées sur les titres de participation et les comptes courant des entités dont l'activité a été cédée ou est en cours de cession

(3) : Une moins-value latente sur les actions propres en portefeuille au 31 décembre 2014 a été constatée dans le poste autres charges financières pour 130 K€, elle s'élevait à 321 K€ au titre de l'exercice 2013.

(4) : Le poste autres produits financiers intègre des intérêts sur comptes courants avec les parties liées de 497 K€ en 2014 et 448 K€ en 2013. Il intégrait en 2013 des boni de fusion totalisant 2 187K€ en 2013.

4.6. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2014	2013
Charges de restructuration	-132	-513
Dotations aux provisions exceptionnelles	-115	-77
Autres charges exceptionnelles	-	-113
Reprises des provisions exceptionnelles	119	-
Autres produits exceptionnels	-	1
Résultat exceptionnel	-129	-702

4.7. Impôt sur les sociétés

- Impôt de l'exercice

Une convention d'intégration fiscale intègre les sociétés MICROPOLE et ses filiales. L'exercice se conclut par une perte fiscale Groupe de 8,7 millions

d'euros portant les déficits reportables à fin décembre 2014 à 22,8 millions d'euros.

■ Eléments susceptibles d'être à l'origine d'allègements et d'accroissements de la dette future d'impôt de la société

En milliers d'euros	2014		2013	
	Base	Impôt correspondant	Base	Impôt correspondant
Décalage temporaire entre régime fiscal et traitement comptable	5 545	-1 909	266	-92
Plus et moins-value long terme				
Allègements liés à déficits fiscaux reportables	22 824	-7 858	14 576	-5 018
Autres accroissements				
Total		-9 767		-5 110

Taux IS retenu : 34,43%

■ Intégration fiscale

Conformément à la convention d'intégration fiscale, l'économie d'impôt réalisée grâce à l'intégration

fiscale au titre de l'exercice est comptabilisée dans le compte de résultat de la société.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Les immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	2014				2013			
	Logiciels	Frais de dévelopt	Fonds commerce	Total	Logiciels	Frais de dévelopt	Fonds commerce	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	1 686	484	11 261	13 431	1 644	484	11 261	13 389
Augmentations	16	-	-	16	33	-	-	33
Variations de périmètre	-	-	-	-	9	-	-	9
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	1 702	484	11 261	13 447	1 685	484	11 261	13 431
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-1 385	-484	-6 345	-8 214	-1 224	-484	-6 345	-8 053
Dot. aux amortissements	-155	-	-	-155	-152	-	-	-152
Variations de périmètre	-	-	-	-	-9	-	-	-9
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-1 540	-484	-6 345	-8 369	-1 385	-484	-6 345	-8 214
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier	301	-	4 916	5 217	420	-	4 916	5 336
Au 31 décembre	162	-	4 916	5 078	301	-	4 916	5 217

Le fonds de commerce est issu de la fusion avec SPHERIS (7,6 M€) en avril 2001 et de mali de confusion avec la société CSI intervenue après une T.U.P. en 2006 (3,6 M€).

Dans le cadre de la réorganisation juridique de la France opérée au 31 décembre 2013, une erreur matérielle de valorisation de ces fonds s'est glissée dans les traités d'apports d'actifs (évalués dans chacun des contrats à une valeur nette comptable égale à 0) par MICROPOLE SA à des sociétés bénéficiaires, ce projet impliquant des sociétés sous contrôle commun.

Ces fonds ont bien été apportés d'un point de vue juridique et opérationnel mais la valeur a été maintenue au bilan de la société apporteuse. La société et les filiales concernées envisagent de corriger cette erreur matérielle en 2015. Cette correction devrait se traduire par un transfert du mali technique SPHERIS et du mali de confusion CSI aux filiales bénéficiaires des apports. Ces transferts d'actifs devraient être rémunérés par augmentation du capital des sociétés bénéficiaires au profit de Micropole SA.

5.2. Les immobilisations corporelles

En milliers d'euros	2014				2013			
	Agenc. et aménag.	Matériel et info	Mobilier	Total	Agenc. et aménag.	Matériel et info	Mobilier	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	1 466	1 958	704	4 128	1 435	2 556	685	4 676
Augmentations	4	94	-	98	31	172	19	222
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-770	-	-770
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre	1 470	2 052	704	4 226	1 466	1 958	704	4 128
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-726	-1 861	-356	-2 943	-515	-2 119	-241	-2 875
Dot. aux amortissements	-217	-80	-117	-414	-211	-290	-115	-616
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	548	-	548
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-943	-1 941	-473	-3 357	-726	-1 861	-356	-2 943
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier	740	97	348	1 185	920	437	444	1 801
Au 31 décembre	527	111	231	869	740	97	348	1 185

5.3. Les immobilisations financières

En milliers d'euros	2014				2013			
	Participations	Prêts, dépôts et caution.	Actions propres	Total	Participations	Prêts, dépôts et caution.	Actions propres	Total
Valeur brute								
Au 1 ^{er} janvier	59 569	1 580	1 076	62 224	57 597	1 158	1 157	59 914
Augmentations	80	36	329	446	346	36	878	1 260
Variations de périmètre	-	-	-	-	1 625	397	-	2 022
Sorties	-	-20	-354	-374	-	-11	-640	-651
Pertes de valeur	-	-	-129	-129	-	-	-320	-320
Au 31 décembre	59 649	1 596	922	62 167	59 569	1 580	1 076	62 225
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1 ^{er} janvier	-14 744	-	-	-14 744	-14 744	-	-	-14 744
Dot. aux amortissements	-4 767	-	-	-4 767	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre	-19 511	-	-	-19 511	-14 744	-	-	-14 744
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier	44 825	1 580	1 076	47 481	42 853	1 158	1 157	45 169
Au 31 décembre	40 138	1 596	922	42 656	44 825	1 580	1 076	47 481

La valeur d'usage des titres a été déterminée en utilisant les projections à 6 ans de flux de trésorerie (free cash flow) établies à partir d'estimations et plans à moyen terme de la France. Au-delà de ces 5 années, les flux de trésorerie sont extrapolés à partir d'un taux de croissance à l'infini de 2%. L'actualisation de ces flux est effectuée sur la base du coût moyen pondéré

du capital (CMPC) du Groupe. La valeur d'entreprise globale ainsi déterminée est affectée entité par entité au prorata notamment de la marge dégagée. La valeur affectée à chaque entité, après prise en compte de l'endettement net financier est alors comparée à la valeur comptable des titres.

5.4. Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2014	2013
Créances clients brutes	21 469	16 022
Provision pour dépréciation	-349	-289
Total créances clients	21 120	15 733

5.5. Autres créances

En milliers d'euros	2014	2013
Créances fiscales et sociales	11 697	5 011
Fonds de garantie et réserve affacturage	324	3 815
Autres créances	19 528	7 077
Provision pour dépréciation	-848	-230
Total autres créances	30 702	15 673

5.6. Les capitaux propres

En milliers d'euros	1 ^{er} janvier	Variation de capital	Résultat Net	Autres mouvements	31 décembre
Capital	1 298	-	-	-	1 298

Primes liées au capital social	45 475	-	-	-	45 475
Réserves	131	-	-	-	131
Report à nouveau	2 529	-	2 266	-	4 796
Résultat	2 266	-	-7 636	-	-5 370
Total	51 699	-	-5 370	-	46 331
Provisions réglementées	424	-	-	21	445
Total	52 124	-	-5 370	21	46 775
Dont :					
Part des minoritaires	0				0
Part du groupe	51 699				46 331

Au 31 décembre 2014, le capital social s'élève à 1 297 970 euros pour un nombre total d'actions de 25 959 400 actions de 0,05 euros chacune, entièrement libérées. Les actions pouvant justifier d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même

actionnaire bénéficiant d'un droit de vote double (6 150 270 actions au 31 décembre 2014).

Le groupe conserve en autocontrôle 1 289 028 actions propres (représentant 5,0% du capital) et 107 218 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

5.7. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre / TUP	2014
Provisions pour risques	172	112	-130	-	-	154
Provisions pour charges	105	-	-63	-	-	42
Provisions pour restructuration	10	-	-	-10	-	-
Total	287	112	-193	-	-	196

5.8. Endettement financier

En milliers d'euros	2014	2013
OBSAAR	-	1 600
Autres dettes financières à long terme	10 710	8 445
Autres dettes à moins d'un an (comptes courants,...)	25 941	7 991
Endettement financier brut	36 651	18 036
■ Trésorerie nette		
En milliers d'euros	2014	2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 464	4 246
Intérêts courus non échus	-	-25
Trésorerie Nette	4 464	4 221

5.9. Fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	2014	2013
Dettes fournisseurs	13 386	14 404
Dettes fiscales et sociales	7 573	4 281
Autres dettes	1 582	974
Fournisseurs et autres dettes	22 541	19 650

5.10. Informations complémentaires sur les créances et les dettes

La ventilation des créances et dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est la suivante :

En milliers d'euros	Montant brut	Echéance < 1 an	Echéance 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans
Prêt effort construction	949	-	-	949
Dépôts et cautionnements	648	-	-	648
Créances clients	21 469	21 469	-	-
Créances fiscales et sociales	11 697	11 697	-	-
Réserves affacturage	324	324	-	-
Autres créances	19 529	19 529	-	-
Créances	54 616	53 020	-	1 597
Obsaar	-	-	-	-
Autres dettes financières	36 651	28 113	8 537	-
Dettes fournisseurs	13 386	13 386	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 573	7 573	-	-
Autres dettes	1 582	1 582	-	-
Dettes	59 192	50 654	8 537	-

5.11. Engagements

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements que ceux identifiés dans les notes annexes et il n'est pas survenu de faits

■ Contrats de location

Les engagements futurs minimum relatifs aux contrats de location en cours au 31 décembre sont les suivants :

En milliers d'euros	2014	2013
A moins d'un an	246	171
De un à cinq ans	168	252
Total	414	423

■ Autres engagements

En milliers d'euros	2014	2013
Garanties reçues sur sociétés liées	-	-
Engagements reçus	-	-
Compléments de prix liés à certaines acquisitions de filiales	-275	-882
Options de ventes accordées aux actionnaires vendeurs	-46	-126
Engagements donnés	-321	-1 008

Le montant des créances cédées au factor s'établit à 158K€ en 2014 contre 11 049 K€ en 2013. Les titres de participations de l'ensemble des sociétés en France font l'objet d'un nantissement bancaire. Le montant des indemnités de fin de carrière au 31

■ Droit individuel de formation

Au 31 décembre 2014, le volume d'heures de la part ouverte et non consommée des droits est d'environ

exceptionnels susceptibles d'avoir une influence significative sur l'activité, la situation financière, les résultats et le patrimoine de la société.

décembre 2014, basé sur des hypothèses actuarielles de taux d'actualisation de 1,5%, d'une augmentation de salaires moyenne de 2% et d'un taux d'inflation de 2%, s'élève à 279K€ pour la société.

7 heures. La société n'a pas constaté de provisions à ce titre dans les comptes.

5.12. Transactions avec les parties liées

■ Rémunérations des dirigeants

Les dirigeants sont les membres fondateurs du Groupe. Les rémunérations versées au cours de

l'exercice sont fixes et se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2014	2013
Rémunérations brutes et avantages en nature	524	534
Charges patronales	216	194
Jetons de présence	-	50
Paiements fondés sur des actions	-	-
Indemnités de fin de contrat	-	-
Total	740	778

Les fondateurs du Groupe bénéficient d'une assurance chômage (GSC) dont les cotisations sont prises en charge par le Groupe, ainsi que d'une

■ Eléments concernant les entreprises liées

couverture santé. Ils ne disposent pas d'options de souscription d'actions. Par ailleurs, il n'existe pas de régime type retraite chapeau

En milliers d'euros	2014	2013
Créances clients	18 023	15 329
Autres créances	19 208	6 911
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 414	12 035
Emprunts et dettes financières	25 771	7 708

Les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales.

5.13. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2014 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

La société MICROPOLE SA, en tant que tête de groupe fiscal, a été informée en date du 22 janvier 2015

d'une demande de vérification fiscale en vue d'une expertise technique auprès du MESR préalable à la demande de remboursement du CIR 2011 d'un montant de 1 million d'euros. Cette demande est toujours en cours d'instruction.

Tableau des filiales et participations

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis non remboursé	Montant cautions & avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice / perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés sur l'exercice
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés sur chaque titre										
1 - Filiales (détenues à plus de 50%) :										
MICROP. France	1	592	100	1	1	-22 626	Néant	74 405	347	-
MICROP. Atlantique	54	84	100	1 297	1 297	1 300	Néant	5 921	-320	-
MICROP. Rhône	1	645	100	129	129	1 727	Néant	9 394	-163	-
MICROP. Méditerr.	1	203	100	15	15	1 143	Néant	4 904	73	-
MICROP. Nord	2	95	100	18	18	196	Néant	1 827	37	-
MICROP. Levallois 1	2 059	-1 114	100	46 465	31 865	2 216	Néant	8 293	1 224	-
MICROP. Levallois 2	3	-200	100	273	273	59	Néant	9 447	-589	-
MICROP. Levallois 3	22	-71	100	621	621	2 656	Néant	17 604	-694	-
MICROP. Levallois 4	187	-447	100	187	187	-141	Néant	5 895	-446	-
MICROP. Levallois 5	6	-193	100	255	255	2 754	Néant	6 028	-498	-
MICROP. Levallois 6	12	-237	100	1 056	912	1 289	Néant	6 551	73	-
ISARTIS	100	-1 733	100	3 541	1 771	-346	Néant	582	-2 182	-
MICROP. Institut	206	-535	100	1 296	312	398	Néant	4 421	-497	-
Agence WIDE	30	8	100	496	496	19	Néant	230	-53	-
MICROP. Suisse	83	1 753	100	69	69	4 844	Néant	-	-281	-
Micropole Belgium	75	1 421	100	3 885	1 980	209	Néant	5 191	-879	-
OASIS Luxembourg	31	-	100	31	-	409	Néant	431	247	-
MICROP. Maroc	7	-	85	7	7	6	Néant	-	-	-
2 - Participations (détenues entre 10 & 50%) : NEANT										
B - Renseignements globaux sur les titres										
Filiales françaises (ensemble)	2 684	-2 903		55 650	38 150	-9 355		155 468	-3 687	-
Filiales étrangères	189	2 233		3 992	1 904	5 469		5 623	-912	-

Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe au cours de l'exercice 2014

En milliers d'euros	Deloitte & Associés				Grant Thornton			
	Montant		%		Montant		%	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
· Emetteur	58	67	50%	50%	58	67	50%	50%
· Filiales intégrées globalement	-	-			50	47	100%	100%
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
· Emetteur	-	-			-	2		
· Filiales intégrées globalement	-	-			-	-		
Sous Total	58	67	35%	37%	108	116	65%	63%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
- Juridique, fiscal, social								
- Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
Total	58	67	35%	38%	108	116	65%	62%

Noms, adresses et qualification des contrôleurs légaux

Commissaires aux Comptes titulaires

■ Grant Thornton

Représenté par Monsieur Olivier Bochet, 100 rue de Courcelles, 75017 Paris, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 juin 2009

pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2014**.

■ Deloitte & Associés

Représenté par Monsieur Thierry Billac, 185 avenue Charles de Gaulle, BP 136, 92201 NEUILLY SUR SEINE cedex, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 juin 2014 pour un mandat de six

exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2017**.

Commissaires aux Comptes suppléants

■ IGEC

3 rue Léon Jost, 75017 Paris, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 12 juin 2009 pour un mandat de six exercices expirant à l'issue de

l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2014**.

■ BEAS,

7-9 villa Houssay, 92524 NEUILLY SUR SEINE cedex, nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 juin 2014 pour un mandat de six

exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de **l'exercice clos le 31 décembre 2017**.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **MICROPOLE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du traitement du mali technique et du mali de confusion décrit au point 2 du paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous devons formuler des réserves sur les points suivants :

1. Comme indiquée dans la note « 3. Principes comptables » de l'annexe, la valeur d'utilité des titres de participation pour lesquels il n'existe pas de valeur de référence récente s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future, reposant sur les flux de trésorerie nets actualisés. La valeur d'entreprise globale ainsi déterminée est affectée entité par entité au prorata notamment de la marge dégagée. La valeur affectée à chaque entité, après prise en compte de l'endettement net financier, est ensuite comparée à la valeur des titres. Cette évaluation repose sur des estimations et donc, dans le contexte décrit dans la note « généralités » de l'annexe, sur l'exercice du jugement. Dans le cadre de nos travaux sur les estimations comptables, nous avons apprécié la pertinence des hypothèses retenues par la Direction et la pertinence du modèle de calcul. Ces travaux nous ont amenés à identifier (i) une divergence d'appréciation portant sur le taux d'actualisation retenu et notamment sur les composantes relatives au taux sans risque et à la prime de risque spécifique et (ii) des désaccords méthodologiques dans la construction du

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la

- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

modèle de calcul. L'application de ces taux et la correction de ces anomalies de calcul aurait conduit à comptabiliser une provision de 18 millions d'euros sur les titres de MICROPOLE Levallois 1, de 0,3 millions d'euros sur les titres et 2,4 millions d'euros sur les comptes courants de MICROPOLE Levallois 5 ainsi que 0,1 millions d'euros sur les titres de l'Agence Wide.

2. Les fonds de commerce comprennent, pour une valeur nette de 5 millions d'euros, un mali technique affecté au fonds de commerce SPHERIS et un mali de confusion avec la société CSI. Ces actifs n'ont pas été transférés lors des opérations d'apport des fonds de commerce correspondants aux filiales concernées. Comme indiqué en annexe, la Direction envisage de régulariser cette situation en procédant à des apports complémentaires en 2015, ce qui nécessitera de procéder à leur valorisation à la date de l'apport et à l'intervention d'un commissaire aux apports pour confirmer cette valeur. Nous n'avons pas obtenu d'éléments permettant d'apprécier, au 31 décembre 2014, la valeur de ces actifs et l'éventuel besoin de provision qui pourrait s'élever entre 0 et 5 millions d'euros.

Ces réserves sont susceptibles, au regard de la documentation du prêt moyen terme, d'être interprétées comme un cas de défaut permettant aux banques de demander son exigibilité immédiate. En conséquence, la dette long terme mentionnée en §5.10 de l'annexe aux comptes annuels aurait dû être reclassée en dette à moins d'un an à hauteur de 6.948 k€ et l'incertitude qui en résulte sur la continuité d'exploitation mentionnée dans l'annexe.

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du

Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Olivier

BOCHET

Deloitte & Associés

Thierry

BILLAC

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la

conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à

l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

La convention autorisée par le conseil d'administration lors de sa séance du 27 février 2009, qui concernait la location gérance du fonds de commerce de la société Micropole Paris 13 au profit de la société MICROPOLE

n'a eu aucun effet sur l'exercice clos au 31 décembre 2014. Cette convention a fait l'objet d'un avenant suite aux apports en nature réalisés le 31 décembre 2013. Par l'effet de cet avenant, les droits au contrat de location-gérance ont été apportés par MICROPOLE Levallois 1 (le bailleur), aux filiales MICROPOLE Levallois 2, MICROPOLE Levallois 3, MICROPOLE Levallois 4, MICROPOLE Levallois 5, et MICROPOLE Levallois 6. Il en résulte que MICROPOLE SA n'est plus

partie à la convention qui ne concerne que les filiales entre elles et qui n'entre plus dans le champ

d'application des conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 9 juin 2015

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Olivier

BOCHET

Deloitte & Associés

Thierry

BILLAC

Responsable du document

Attestation du responsable du document

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Levallois-Perret, le 9 juin 2015

Christian Poyau
Président Directeur Général
de la société MICROPOLE.